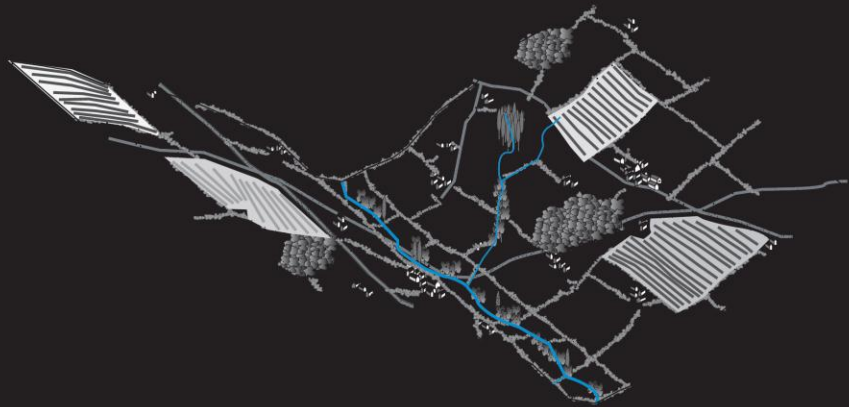


# Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune

 Préfecture de la Manche  
DDTM 50



**# Phase 1**  
**Diagnostic**  
Février // 2012



- **I. Introduction**  
P.2
- **A. Paysages**  
P.6
- **B. Eau**  
P.12
- **C. Ressources piscicoles**  
P.15
- **D. Patrimoine naturel**  
P.18
- **E. Déchets**  
P.21
- **F. Énergie**  
P.24
- **G. Agriculture**  
P.27
- **H. Économie**  
P.31
- **I. Tourisme**  
P.34
- **J. Démographie/Logement/Services**  
P.45



Développement  
Durable

A  
Aménagement

PAYSages

Territoire

TOURISME

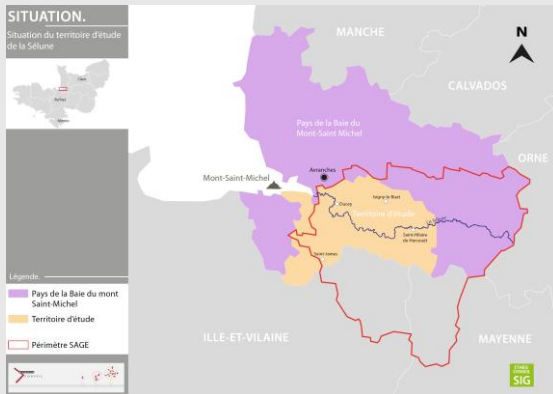
CONOMIE

PÊCHE



PONTAUBAULT - Le Pont sur la Sélune

## LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS



**A**u sud du département de la Manche coule la Sélune, rivière de 91 km, qui se jette dans la baie du Mont-Saint-Michel. Sur ce cours d'eau ont été édifiés, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, deux barrages : le barrage de La-Roche-qui-Boit (1919 – 129 m de long / 16 m de hauteur) formant un lac de 5 km de long qui s'étend sur 30 ha et le barrage de Vezins, situé en amont du barrage précédent (1932 – 278 m de long / 36 m de hauteur) avec un lac de retenue de 19 km de long sur une étendue de 72 ha.

Dans le cadre du « Plan de renaturation de la continuité écologique des cours d'eau », le 13 novembre 2009, la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie a annoncé la décision d'effacement de deux barrages situés sur la Sélune :

Extrait du communiqué de presse :

« ...la décision prise par le Gouvernement, basée notamment sur :

- les discussions menées par la commission locale de l'eau de la Sélune,
- les tables rondes du Grenelle de l'environnement,
- les études montrant l'infranchissabilité des barrages alors que la rivière est classée en ce sens.

Par ailleurs, elle a rappelé avoir demandé au Préfet d'établir dans les meilleurs délais, avec les acteurs locaux, un plan d'accompagnement technique et financier des collectivités impactées. « *Je souhaite que cette opération soit exemplaire et constitue un véritable plan de mise en valeur de la vallée, avec une dimension liée aux emplois. Il faut viser l'excellence environnementale tout en intégrant les facteurs de développement locaux. C'est un grand chantier que nous devons construire ensemble, en particulier avec les élus locaux* » a annoncé Chantal JOUANNO. »

Suite à cette annonce, une lettre de mission a été adressée au Préfet de la Manche afin de lancer une opération de réaménagement de la vallée dans un souci d'exemplarité en termes de développement durable.

Cette opération devant comprendre deux volets indissociables :

- Un volet environnemental : vidange, démantèlement des ouvrages, traitement des sédiments, restauration du cours d'eau
- Un volet socio-économique : aménagement de la vallée, et revitalisation des activités autour d'un nouveau projet de développement

Le volet socio-économique devant se traduire par l'élaboration d'un Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune (SDDVS).

L'appel d'offres pour le second volet a été lancé fin 2010 et le choix du prestataire a été effectué début 2011 avec un démarrage en Mars 2011 de la mission.

Notre groupement (Etheis Conseil, Géophen, Setup-environnement et Aménagement & Tourisme) a été retenu pour mener cette mission.

## Les attendus de la mission

Doter le territoire d'un projet global clair et cohérent, formalisé dans le Schéma de Développement Durable de la Vallée de la Sélune pour fonder la reconversion du site dans son ensemble, suite à l'effacement. Le projet devant viser les objectifs suivants :

- Permettre de créer une dynamique d'emploi
- Permettre la réhabilitation des sites des deux barrages en leur donnant une nouvelle attractivité
- Dégager un concept susceptible de devenir avec le temps, un nouveau support identitaire et une nouvelle référence affective pour l'ensemble de la vallée
- Être inventif, réaliste, concret et intégrer l'existant

Le schéma devant se baser sur les principes suivants :

- Un schéma qui soit véritablement durable (intégrant les différents piliers) donc qui résulte d'une forte association des acteurs locaux dans le cadre d'une démarche participative
- Un schéma qui intègre les éléments apportés par le volet environnemental
- Un schéma qui intègre le court terme (arasement des barrages, « cicatrisation » de la vallée) et le moyen terme (renaissance de la vallée)

La méthode :

- ✓ Une phase de diagnostic (sur les cantons de Ducey, Saint-James, Isigny-le-Buat et Saint Hilaire-du-Harcouët)
- ✓ Une phase de proposition de scénarii stratégiques pour choisir la stratégie durable appropriée et voulue par les acteurs
- ✓ Une phase de construction d'un programme d'actions, déclinaison de la stratégie

**Rappel des points clés énoncés lors de la Commission locale d'information le 6 avril 2011 suite aux premiers entretiens et au COPIL du 29 avril 2011, qui éclairaient le contexte de la mission mais aussi ses objectifs :**

La réaffirmation quasi unanime, de la part des élus, tout à la fois, **de l'opposition à la décision prise (arasement) mais aussi d'un processus décisionnel très mal vécu.**

Une décision « **traumatisante** », comme toute décision qui impacte fortement (construction ou démolition de barrages), et des interrogations très vives sur l'avenir et **la difficulté de se projeter dans l'avenir.**

Mais, face à cette décision, **la nécessité d'adopter une posture de responsabilité** : présence dans les instances de pilotage mises en place par le Préfet et implication dans l'élaboration d'un projet pour la vallée, pour le territoire. Souhait de maîtriser plutôt que subir.

Pour les acteurs/opérateurs touristiques privés et publics rencontrés : la décision est intégrée (même quand désaccord) donc **nécessité « vitale » d'anticiper et de réagir.**

L'expression unanime d'une **attente et une confiance très forte vis-à-vis du Préfet et des services de l'Etat** qui portent une posture très claire : mettre en œuvre une décision et garantir que l'Etat assumera ses responsabilités. Tout cela dans le cadre d'une gouvernance transparente et participative.

Un climat plus apaisé, plus constructif (même si des postures restent assez radicales). Il a bien été entendu que **rien ne se fera tant qu'un projet ne sera pas élaboré et réalisable.**

Une réflexion et une élaboration de projet qui, s'il se « focalise » sur la vallée, doit concerner un **territoire plus vaste** (les 4 cantons) et s'inscrire en cohérence avec un espace encore plus vaste : celui du **Pays de la Baie du Mont Saint-Michel.**

C'est donc bien un **projet de territoire** auquel il faut aboutir, dans toutes ses composantes (économiques, sociales, environnementales).

Un projet qui doit permettre de déboucher sur **un contrat fixant les engagements des différentes parties prenantes. Mais il revient aux élus de construire leur projet** et d'arrêter leurs choix à partir de cette étude.

Le projet : **l'enjeu n'est ni d'amortir ni de substituer mais de développer le territoire.** Il doit y avoir un gain pour le territoire, ses acteurs, ses habitants. Pour cela le projet doit être ambitieux et de qualité, donc exemplaire. C'est non seulement un enjeu de fond mais aussi un facteur important pour être en mesure de mobiliser des financements (fortes attentes de soutien financier en particulier vis à vis de l'Etat).

Mais pour bâtir ce projet il est impératif de **lever des inquiétudes** en répondant à des questions préalables qui relèvent de l'ordre du technique : traitement des sédiments, inondation, qualités de l'eau, incidences sur la baie...

Sur un sujet difficile il est **fondamental de disposer d'un socle de connaissances et d'analyses objectives** et incontestables pour ensuite aider à la décision (des discours parfois divergents : sur les saumons, sur les caractéristiques actuelles de l'eau, sur les questions domaniales, sur les réalités économiques actuelles, sur les potentiels...).

*Pour rappel, la commande pour notre étude est de proposer un projet de développement de la vallée avec, comme postulat de départ, l'arasement. Il ne nous était donc pas demandé dans le cadre de notre mission de nous prononcer sur l'opportunité ou non de l'arasement mais bien de nous projeter dans le cadre d'une vallée sans barrage.*

## LA MÉTHODE

La méthode initiale était la suivante :



Quelques ajustements ont eu lieu en cours de route : calendrier décalé (fin de phase 1 en décembre), démarrage anticipé de groupes de travail spécifiques (Mazure, pêche).

Les étapes qui ont conduit au présent document de diagnostic sont les suivantes :

- Réunion de travail avec le comité opérationnel
- Des réunions intermédiaires avec la DDTM
- Des réunions de coordination de l'équipe
- 1 intervention devant la commission locale d'information
- 2 COPIL
- Entretiens : plus de 100 personnes ressources interviewées
- Une enquête auprès de la totalité des hébergeurs /restaurateurs. 80 répondants
- Collecte, recherche et analyses de données (documentaires, statistiques, données foncières, SIG...)
- 6 ateliers diagnostic
- Benchmarking
- Elaboration du diagnostic

### Présentation du document de synthèse :

Le document de synthèse suit la même organisation que le diagnostic complet (plus de 200 pages) :

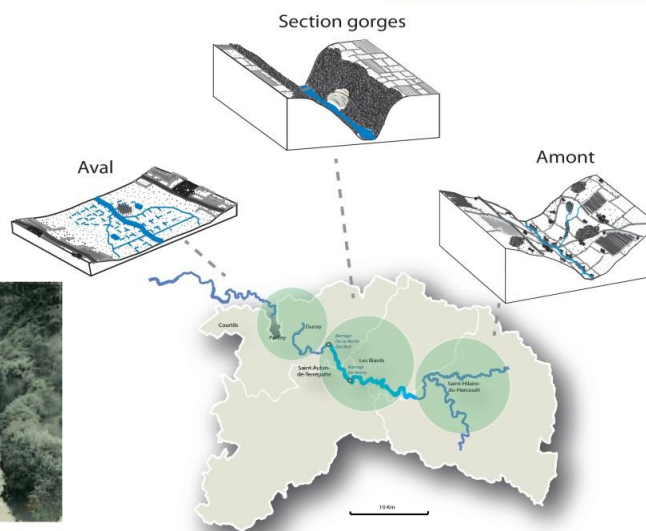
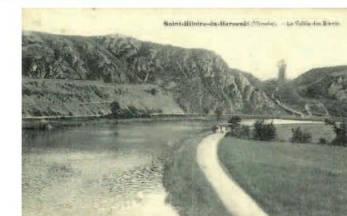
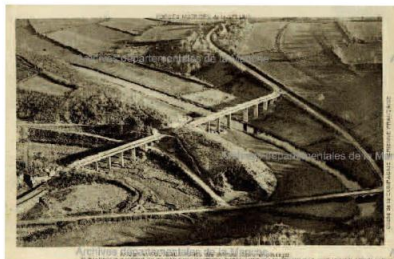
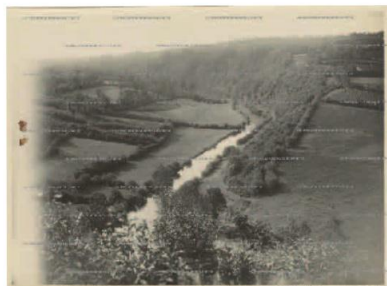
- en introduction une frise chronologique rappelant les événements qui ont marqué l'histoire de la vallée durant le dernier siècle en particulier autour de la vie des barrages et de l'eau (la frise figure en meilleure qualité d'image dans l'atlas)
- deux cartes de synthèse des principaux usages identifiés aux abords de la Sélune (cf. atlas également)
- les parties thématiques du diagnostic avec pour chacune : l'explication du champ abordé, la présentation synthétique des questions auxquelles le diagnostic a répondu, une conclusion sur les enjeux, c'est-à-dire les défis à relever. Les enjeux ont été abordés à deux niveaux :
  - à l'échelle des 4 cantons : quels défis le territoire rencontre-t-il ? Cette approche aborde le territoire dans son ensemble sans focaliser sur la vallée et les barrages. Ce sont des défis que le territoire aurait eu à relever même sans l'opération sur les barrages
  - à l'échelle de la vallée : quels défis sont à relever pour le futur schéma de développement de la vallée pendant et après arasement ?

# Les barrages et la vallée : un siècle d'histoire

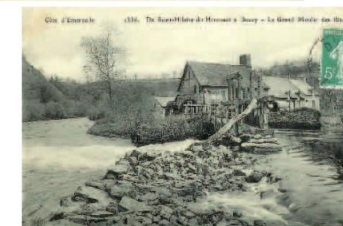
1 :: 3



Quel était le visage de la Vallée avant la construction des barrages ?



Avant 1915



ETHEIS  
CONSEIL

# Les barrages et la vallée : un siècle d'histoire

Construction du barrage de Vezins



Archives départementales de la Manche, 49 FI\_004, Cliché Armand Lemaire

Vidange des lacs de 1983



ETHEIS CONSEIL

Vidange des lacs de 1993



ETHEIS CONSEIL

Vidange des lacs de 1993, base de loisirs de la Mazure



Crédit Mazure 1993

Ce paysage «d'avant lacs» est le même que celui observé lors des vidanges

Les deux ouvrages sont l'oeuvre d'Albert Caquot à qui l'on doit de nombreux ouvrages en béton armé. Ils ont été construits par la Société des Forces Motrices de la Sélune pour alimenter en électricité le sud Manche.

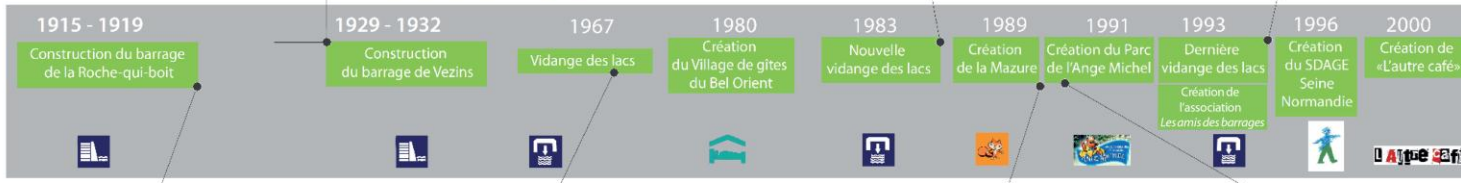
Vue aérienne du barrage de Vezins



Archives départementales de la Manche, 49 FI, cliché Compagnie aérienne française

Les vidanges sont l'occasion de découvrir les vestiges gallo-romain de la partie immergée de la Vallée, témoignage des anciens usages.

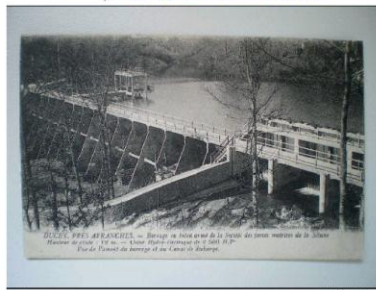
Accident lors de la vidange de 1993, ayant entraîné des dommages en aval (inondations, pollution du cours d'eau et des terrains de fond de vallée.)



### Zoom sur les 15 dernières années

Les 15 dernières années ont été marquées par la prise en compte de la qualité des eaux. Suite à la création du SDAGE Seine-Normandie, les élus locaux ont décidé de mettre en place un SAGE sur le bassin versant de la Sélune. Ce document de planification est élaboré par une CLE (Commission Locale de l'Eau).

Barrage de la Roche-qui-boit



Vidange des lacs de 1967



Plan d'eau de la base de loisirs de la Mazure en 2011



Alain Vialette, Septembre 2011

Implantée en bordure du lac artificiel de Vezins, la base de loisirs de la Mazure propose des activités en lien direct avec le plan d'eau (canoë-kayak, pédalo...), mais également sur terre (tir à l'arc, terrain de football, tennis...)

Parc d'attractions de l'Ange Michel en 2011



Alain Vialette, Septembre 2011



# Zoom sur les 15 dernières années : la prise en compte de la qualité de l'eau en lien avec les barrages 3 :: 3

La CLE (Commission Locale de l'Eau) a pour but d'élaborer le document du SAGE. Elle est composée de 60 membres dont la moitié d'élus locaux, un quart de services de l'Etat et un quart d'usagers.

A la demande du SAGE, une étude a été réalisée par SEPIA Conseils qui a permis de tirer quelques éléments :

- ➔ Le scénario d'effacement Vezins / maintien de la Roche-qui-boit étant sans intérêt économique ni environnemental ni pour la lutte contre les crues.
- ➔ Le coût de l'effacement est estimé à 30 M€ peut être très inférieur en fonction de la qualité des sédiments de la retenue.
- ➔ La production électrique peut être remplacée par 3 opérations de 4/5 MW éolienne
- ➔ Le tourisme pêche est un potentiel de développement économique important.

Juin 2005

Suite à différentes études et options quant au devenir de la vallée de la Sélune, 2 options ont été retenues par le SAGE :

Option B : suppression des barrages en 2013 et actions contractuelles sur le milieu agricole

Option C : actions contractuelles ou réglementaires sur le milieu agricole, suppression des barrages en 2023

Ces dates ont été retenues car elles correspondent à une vidange décennale. Sur les 29 votants, 18 ont choisi l'option B et 11 l'option C. La suppression des barrages en 2013 et la mise en place d'actions contractuelles sur le milieu agricole ont donc été retenues.

Novembre 2005

En l'absence de décisions, la rédaction du SAGE a été adaptée, suite à la demande de l'Etat, pour ne pas obérer une décision future de maintien ou d'effacement.

Automne 2009

Annonce le 13 Novembre par Chantal Jouanno du non renouvellement de la concession de Vezins et demande au préfet d'organiser l'effacement des deux barrages.

2011

Création de l'association «les Amis de la Sélune» en 2011



La commission de travail a été mise en place dans le cadre de l'état des lieux du bassin versant. Les acteurs concernés ont essayé de déterminer les avantages et les inconvénients des barrages (amont, aval, lacs). Ces discussions ne permettant pas de mettre tout le monde d'accord, une étude a été lancée pour bénéficier d'un regard extérieur.

A la faveur d'un été chaud, les cyanobactéries ont explosé à des valeurs conduisant la DDASS à interdire les activités nautiques. Ce phénomène est réapparu en 2004 et 2005.

Différents scénarios présentés, allant du maintien des barrages, à leur suppression, avec différents niveaux d'engagement (moyens et délais).

- Scénario 1 : avec barrages et tout petit effort sur la qualité de l'eau
- Scénario 2 : avec barrages et actions contractuelles sur le milieu agricole pour améliorer plus fortement la qualité de l'eau
- Scénario 3 : (priorité Adduction en Eau Potable et Baie du Mont-Saint-Michel) actions réglementaires sur le milieu agricole pour améliorer plus fortement la qualité de l'eau
- Scénario 4 : sans barrage et actions contractuelles avec le milieu agricole pour améliorer la qualité de l'eau
- Scénario 5 : sans barrage et actions réglementaires sur le milieu agricole pour améliorer plus fortement la qualité de l'eau

Novembre 2007

Après consultation des collectivités, des comités de bassin, évaluation environnementale, enquête publique, et prise en compte des avis, le projet de SAGE modifié a été validé par la CLE.

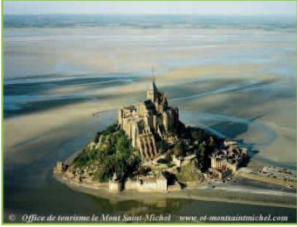
# Les usages actuels aux abords de la Sélune : Les grands tronçons de la vallée

←----- AVAL -----

LACS

-----> AMONT -----

Baie du Mont-Saint-Michel

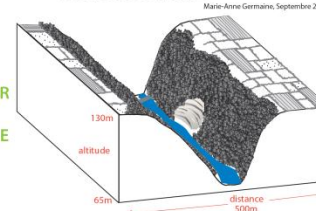


Estuaire de la Sélune



INTERET PAYSAGER MAJEUR DE L'ENSEMBLE DE LA VALLEE DE LA SELUNE

Vue en coupe de la vallée



Vallée de la Sélune : partie amont



Le type de paysage dominant

La vallée, large dans cette section, s'inscrit dans un relief vallonné. Elle est assez encaissée avec des versants en pente moyenne marquant une vraie forme en creux. Le paysage est dominé par l'activité agricole, au travers notamment du bâti ancien et récent. Il est souvent dispersé et à l'écart du fond de vallée. Les prairies s'imposent dans un bocage relativement bien préservé.

ACTIVITE AGRICOLE DOMINANTE

PAYSAGE DE MARAIS A L'EMBOUCHURE VERS LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

○ AVRANCHES

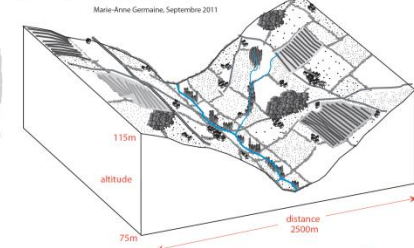
Vallée de la Sélune : partie lacs



Le type de paysage dominant

Ce tronçon se distingue par son encaissement (70 mètres) et la présence de lacs formés par les retenues d'eau à l'amont des deux barrages. Cela donne un air de «petit fjord» à la Sélune. La vallée est étroite et profondément encaissée quasi invisible de l'extérieur. Elle est ponctuée par des méandres formant d'amples courbes. Des belvédères offrent des vastes perspectives paysagères. Les versants en pentes fortes excluent la présence de prairies ou de cultures et laissent place à des bois et quelques affleurements rocheux. Les plateaux surplombant les gorges sont dominés par des labours. A l'exception du village de Vezins, le bâti est rare. En revanche, de nombreux pontons et cabanons sont aménagés tout le long des berges des lacs.

Vue en coupe de la vallée



Vue en coupe de la vallée



Le type de paysage dominant

La basse vallée présente des pentes très faibles et un profil en travers très caractéristique des parties avales. La vallée est large et évasée avec un grand fond de vallée. La rivière est, elle aussi beaucoup plus large. Les herbages dominent. Quelques friches sont visibles en fond de vallée à l'aval de Ducey. L'arbre est peu présent en particulier vers l'embouchure mais on trouve quelques haies sur les versants des zones soumises aux crues. Cette zone de transition vers la baie du Mont-Saint-Michel offre un paysage de marais et d'estuaire avec de nombreux herbages de présalés au plus près de l'embouchure.

## Les usages présents sur les trois tronçons

- La randonnée
- Présente également aux abords de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- Pique-nique/ballade/détente autour de la partie lac
- La voie verte
- Activité pêche
- Activités agricoles
- L'habitat privé

## Les usages dominants aux abords de la Sélune

- Activité conchylicole et mytilicole
- Les activités fluviales (canoë-kayak)
- Activité pêche (carnassiers, salmonidés et pêche à pied)
- Frayeries à saumon (sur l'ensemble de la partie aval de la Sélune)
- Pastoralisme

## Les usages dominants aux abords de la Sélune

- L'habitat privé
- Les pontons
- Production hydroélectrique
- Base de loisirs de la Mazure
- Le parc d'attractions de l'Ange Michel
- L'autre café
- Le Bel Orient
- Captage d'eau potable
- Les activités fluviales (canoë, pédalo,...)
- Activité Pêche (carnassiers et blancs)

## Les usages dominants aux abords de la Sélune

- Activités agricoles
- Activité pêche (espèces d'eau vive)

0 3 kms

ETHERS  
CONSEIL  
SIG

# Les usages actuels aux abords de la Sélune



## ← AVAL

## LACS

## → AMONT

PAYSAGE DE MARAIS A L'EMBOUCHURE VERS LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

INTERET PAYSAGER MAJEUR DE L'ENSEMBLE LA VALLEE

ACTIVITE AGRICOLE DOMINANTE

Ce type d'activité est bien développé dans la baie du Mont-Saint-Michel

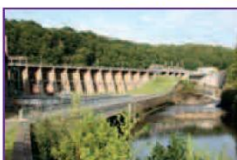
Activité conchylicole et mytilicole



Activité Pêche



- Essentiellement de la pêche aux carnassiers et salmonidés  
- Présence également de pêcheurs à pied



Barrage de la roche qui boit 1



Barrage de Veziins 2

PRODUCTION ELECTRIQUE

Point de captage en eau potable

Base de loisirs de la Mazure



La voie verte\*



Les exploitations agricoles\*



Les activités fluviales



Pratique du canoë-kayak sur la rivière et l'estuaire



La commune de Ducey a une population de 2 400 habitants.

Ducey

Barrage de la Roche qui boit



Les activités fluviales  
- canoë-kayak  
- pédalo  
- baignade non autorisée



L'habitat privé\*



La commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët a une population de 5 960 habitants

Un des traits marquant sur la partie «lacs» est la présence de résidences et de cabanons en proximité directe des plans d'eau.

La randonnée\*



Présente sur tous les tronçons, l'offre de randonnée pédestre et cyclable est assez importante.  
(Les circuits de randonnée de Saint-Hilaire ne sont pas cartographiés et effire moins dense sur la partie Sud aval vers la Mazure et Saint-Hilaire du-Harcouët)



Frayères à saumons (sur l'ensemble de la partie aval)

— circuit randonnée pédestre  
— circuit randonnée cyclable  
— liaison avec la voie verte

L'autre café



Café présent sur les bords de la Sélune



Le Bel Orient

Village de gîtes



Activité Pêche\*

Essentiellement de la pêche aux carnassiers et au blanc



Le parc d'attractions de l'Ange Michel

Quatrième parc d'attractions de la Manche



Les pontons

En lien avec l'habitat privé, les pontons permettent de multiplier les usages sur le lac (pratique de la pêche, de la baignade de la navigation,...). Ces usages sont voués à disparaître avec l'arasement des barrages.

Saint-Hilaire du-Harcouët



Activité Pêche\*

Essentiellement de la pêche d'espèce d'eau vive (truites,...)

\* Activité présente sur l'ensemble des tronçons

Sont représentés les principaux usages de la Sélune. Les photographies ne sont pas toutes contractuelles, et viennent illustrer ces usages.

0 3 kms



## CHAMPS ABORDÉS

La Convention Européenne du Paysage (Conseil de l'Europe, 2000) ratifiée en 2006 par la France, désigne le paysage comme « **une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ». Cette définition oblige l'expertise paysagère à **s'appuyer aussi bien sur les caractéristiques visibles du paysage que sur les significations ou valeurs** qui lui sont attribuées par les populations.

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic de territoire des 4 cantons préalable à la définition du schéma de développement durable de la vallée de la Sélune, le paysage a néanmoins essentiellement été abordé à travers l'analyse des formes visibles. La dimension sensible et la demande sociale n'ont pu être qualifiées directement auprès des populations et usagers, l'option d'enquête auprès des habitants proposée initialement n'ayant pas été retenue.

Le diagnostic paysager repose sur l'identification et la description des unités paysagères à partir de la bibliographie existante, en particulier l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie (Brunet, 2001), complétées par l'analyse à une échelle plus fine des formes du relief et de l'organisation de l'occupation du sol (Germaine *et al.*, 2007 ; Germaine et Puissant, 2008). Cette dernière a conduit à aborder plusieurs champs : patrimoine bâti, agriculture, aménagements touristiques, accessibilité, attractivité, ... La dimension sensible est renseignée marginalement à travers des sources indirectes sur les perceptions des paysages du territoire (les guides touristiques notamment).

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

### ■ A.1- Quel(s) type(s) de paysage propose le territoire des quatre cantons ?

Le territoire des quatre cantons s'insère dans des paysages à dominante rurale et agricole. Il ne correspond pas à une entité paysagère homogène mais s'inscrit dans plusieurs unités paysagères distinctes (Brunet, 2001).

- **l'escarpement méridional du bocage** au nord qui représente une limite visuelle perçue de loin et une frontière entre des ambiances paysagères différentes (famille des paysages montueux et escarpés) ;
- **l'Avranchin oriental** qui correspond à un bocage presque transparent mis à mal par l'intensification agricole (famille des paysages bocagers) ;

- **l'ancien bocage délibérément ouvert par les remembrements au Sud de Ducey** qui constitue un paysage ouvert (famille des paysages de campagnes découvertes) ;
- le **semi-bocage à têtards**, transition avec la Bretagne qui présente un bocage original à têtards marqué par des remembrements importants (famille des paysages mixtes de bocage et de plaine) ;
- enfin, à l'aval, la **Baie du Mont Saint-Michel** ouverte sur le Mont (famille des paysages d'entre terre et mer).

Une étroite bande littorale se distingue, la Baie du Mont Saint-Michel, ainsi que trois bourgs plus importants, Ducey, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Saint-James.

### ■ A.1.1- Ces paysages sont-ils originaux et attractifs ? Comment s'insèrent-ils dans l'espace régional ?

Le territoire des 4 cantons bénéficie de la proximité de paysages exceptionnels très attractifs : la bande littorale, avec le Mont Saint-Michel et la Baie du Mont Saint-Michel, se distingue clairement par ses paysages remarquables. D'autres sites d'intérêt majeur sont inventoriés en périphérie du territoire des 4 cantons : les cascades et rochers de Mortain, la Fosse Arthour, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine à l'est, ou encore la vallée de la Sée, au nord, intégralement inventoriée en ZNIEFF et mentionnée dans plusieurs guides touristiques.

La majeure partie des paysages du territoire des 4 cantons présente une physionomie plus banale : il s'agit de paysages ruraux à dominante bocagère très fréquents dans l'ensemble du nord-ouest de la France. Il s'agit néanmoins de paysages de qualité (cadre de vie, aménités), dotés notamment d'un riche patrimoine bâti et d'une trame bocagère assez préservée. Plus localisée, la section en gorges de la vallée de la Sélune entre Saint-Hilaire et Ducey (actuellement occupée par les deux lacs) présente des paysages de grande qualité offrant un riche potentiel en termes de cadre de vie de qualité mais aussi de cadre d'activités récréatives voire touristiques.

## ■ A.1.2- Quelle place occupe la vallée de la Sélune dans le paysage des 4 cantons ? Constitue-t-elle une entité paysagère spécifique bien identifiée dans l'espace environnant ?

La vallée de la Sélune, qui s'écoule pour une grande partie dans le territoire des quatre cantons, est une des principales vallées bas-normandes. Cependant, elle ne constitue pas une entité paysagère bien identifiée. Son tracé sinueux, la variété des formes de relief et des contextes paysagers qu'elle traverse rendent difficile son identification sur le terrain. Ce constat a été confirmé par les participants lors des ateliers de diagnostic organisés en juin 2011.

Sa forme en creux l'inscrit pourtant de manière originale dans le paysage environnant : c'est un paysage à part. Au bord de la Sélune, les perspectives visuelles sont réduites par l'encaissement de la vallée. Cette visibilité est plus réduite encore à l'intérieur du tronçon en « gorges » (qui correspond à l'emprise des lacs actuels)

du fait de l'encaissement et du rétrécissement de la vallée. Par ailleurs, la vallée propose un paysage souvent plus préservé dans la mesure où l'hydromorphie des sols de fond de vallée et les pentes des versants n'ont pas permis la conversion des herbages en labours. C'est donc un paysage singulier que propose la vallée.

Le territoire des 4 cantons dispose d'un réseau hydrographique développé. La présence de cours d'eau constitue un élément attractif du paysage. Cependant, l'accès à la rivière est difficile. Il n'existe pas de chemins permettant de longer ces cours d'eau et la majorité des parcelles riveraines sont privées. Par ailleurs, le tracé des routes ne suit pas la rivière et offre peu de vues sur celle-ci.

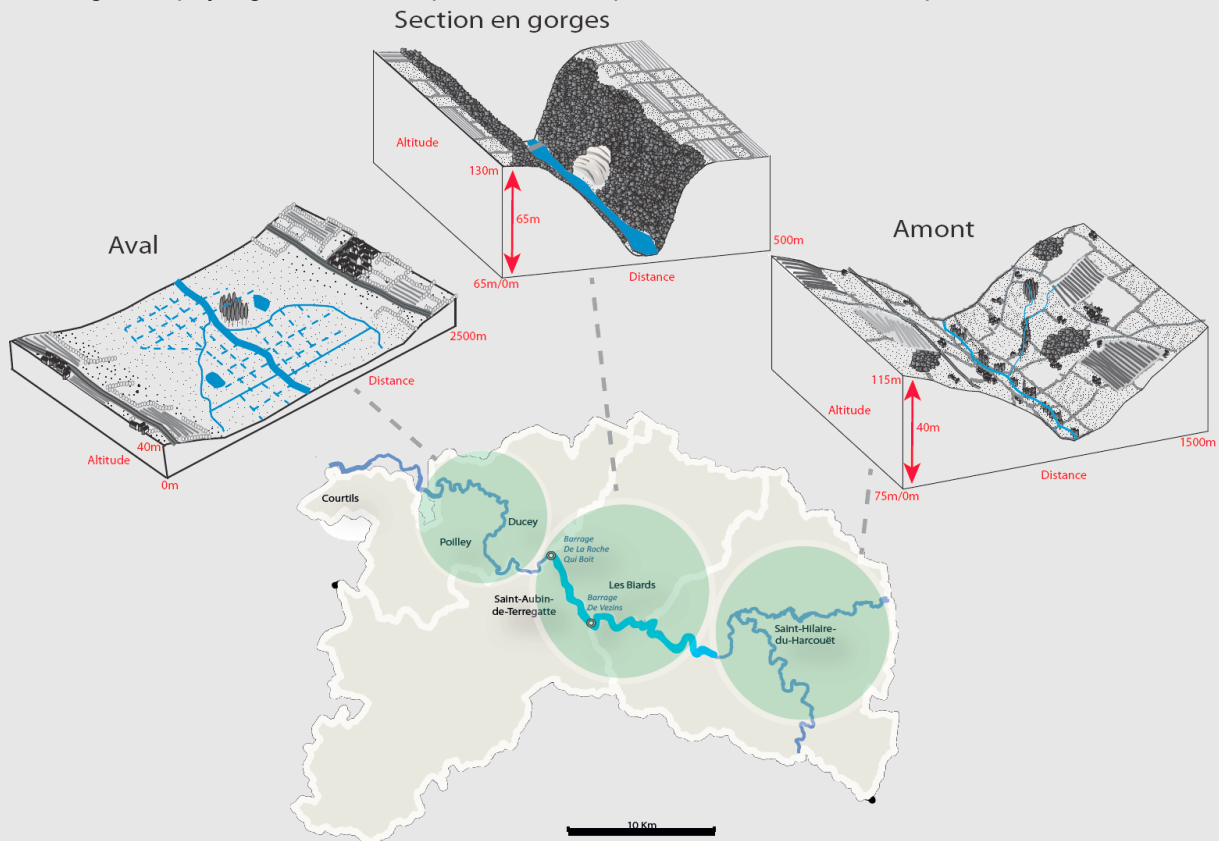
## ■ A.1.3- Quel(s) paysage(s) propose la vallée de la Sélune ?

Comme précisé ci-dessus, la vallée de la Sélune ne constitue pas une seule entité paysagère mais renferme une grande diversité de paysages : il n'y a pas un paysage de la vallée de la Sélune mais plusieurs. Sur le cours principal de la Sélune, trois séquences paysagères se succèdent donc d'amont en aval. La majorité renvoie à des paysages ordinaires de vallées rurales mais le tronçon en gorges boisées se distingue fortement par son encaissement et la présence des lacs de retenue :

**A l'amont (de la source à Saint-Hilaire-du-Harcouët),** la vallée s'inscrit dans un relief vallonné. Elle est assez encaissée et large. Le paysage est dominé par l'activité

agricole (bocage relativement bien préservé, quelques labours, vergers, bâti agricole récent et ancien) et un bâti dispersé à l'écart des fonds de vallées.

Bien que relativement court (20km) et peu étendu, **le tronçon intermédiaire (entre Saint-Hilaire-du-Harcouët et le barrage de la Roche-qui-Boit)** se distingue nettement par son encaissement (70 m) et la présence des lacs formés par les retenues d'eau à l'amont des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit. Ces retenues d'eau renforcent l'aspect spectaculaire de ces paysages. Il s'agit d'une vallée étroite et profondément encaissée quasi invisible de l'extérieur qui



offre méandres, belvédères et affleurements rocheux dans un tronçon boisé où le bâti est surtout présent à travers les pontons et cabanons aménagés tout le long des berges mais aussi les ponts (République, Biards).

Enfin, à l'aval (de Ducey à l'embouchure), la basse vallée présente des pentes très faibles et un profil en travers très large. Les herbages dominent. Cette zone de

transition vers la Baie du Mont Saint-Michel offre un paysage de marais et d'estuaire avec de nombreux herbages de présalés au plus près de l'embouchure.

## ■ A.1.4- La vallée de la Sélune constitue-t-elle un paysage original ?

La vallée de la Sélune propose des paysages attractifs et de qualité, mais que l'on peut qualifier de communs du fait de leur récurrence à l'échelle du nord-ouest de la France.

Le tronçon entre Saint-Hilaire-du-Harcouët et Ducey renferme en revanche des paysages plus originaux (même si leur attractivité demeure incomparable à celle de la baie du Mont Saint-Michel ou de vallées en gorges emblématiques à l'échelle nationale comme le Tarn ou le Verdon par exemple). Les barrages hydroélectriques de la Sélune (et donc leurs lacs) sont, avec l'ouvrage de Rabodanges en amont de l'Orne et dans une moindre mesure la retenue d'eau de la Dathée en amont de la Vire, les seuls ouvrages de cette dimension dans la région. De ce fait, ils constituent un paysage original comme en témoigne l'intérêt que leur porte les guides

touristiques mais surtout les habitants du territoire pour qui les lacs constituent un lieu de ballade et de détente. Si la singularité de ce tronçon est liée à la présence des lacs, elle doit aussi largement à l'encaissement de la vallée et à la présence de versants boisés et d'affleurements rocheux peu courants dans le nord-ouest de la France. Ce tronçon offre des paysages de « gorges » boisées comparables aux « montagnes de Normandie » (Labadille, 2006) localisées le long de l'arc formé par le synclinal bocain (Suisse Normande, Gorges de la Vire, Alpes Mancelles). Son intérêt paysager reste donc réel même en cas de disparition des retenues d'eau, l'abaissement de la lame d'eau suscitant par ailleurs une accentuation de l'encaissement de la vallée dans la partie actuellement ennoyée.

## ■ A.2- Quelles sont les aménités\* offertes par ces paysages en termes de qualité du cadre de vie et d'attractivité touristique ? Quels sont les atouts et faiblesses de ces paysages ?

\* « des biens naturels ou créés par l'homme que le public apprécie indépendamment du rôle qu'ils peuvent avoir dans des processus de production » - OCDE, 1996

La qualité du paysage du territoire des 4 cantons repose sur un certain nombre d'éléments qui pourraient faire l'objet d'une plus grande attention voire valorisation.

### **Patrimoine bâti.**

Le territoire des 4 cantons dispose d'un riche patrimoine bâti. Celui-ci constitue un élément identitaire fort (matériaux utilisés, techniques originales de construction : schiste, granit, torchis à pans de bois). De nombreux bourgs ont valorisé ce bâti vernaculaire qui constitue un atout non négligeable dans le contexte régional puisque de nombreux villages bas-normands sont dépourvus de noyaux anciens. Un patrimoine bâti de qualité est également dispersé sur l'ensemble du territoire : en majorité privé, il est néanmoins visible et participe de la qualité des paysages même si une partie souffre cependant d'un déficit d'entretien voire d'abandon.

### **Les barrages**

Les barrages hydroélectriques de Vezins et de la Roche-qui-Boit construits au début du 20<sup>ème</sup> s. constituent également un élément du patrimoine. Ces deux ouvrages, de 36 et 16 m de haut, sont l'œuvre de l'ingénieur Albert Caquot auquel on doit de nombreux ouvrages en béton armé. Les deux barrages sont à contreforts et voûtes multiples. Ils sont d'autant plus visibles dans le paysage que leur amont est ennoyé par

des retenues d'eau de 5 km (40 ha) pour la Roche-qui-Boit et de 19 km (72 ha) pour Vezins. Ces ouvrages ne sont aujourd'hui pas (ou très peu) valorisés : pas de visite, peu de signalisation, peu d'information sur place, ... Il semble difficilement envisageable de conserver en l'état ce patrimoine industriel et architectural après vidange des retenues d'eau. Néanmoins, la présence, la construction et l'histoire des barrages constituent des éléments à prendre en compte dans la valorisation du patrimoine du territoire. Au-delà, c'est l'ensemble du patrimoine lié à l'eau (notamment les anciens moulins dont certains sont encore visibles le long de la rivière) qui pourrait faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet de territoire.

### **Les lacs (cf. A.4)**

#### **Constructions récentes.**

Les modes de construction récents sont responsables d'une uniformisation des paysages bâtis (constructions standardisées, lotissements pavillonnaires, mitage résidentiel). Le manque d'intégration paysagère des infrastructures et bâtiments des zones d'activité et artisanale participe de la banalisation des entrées de ville. Ces dynamiques contribuent à une perte d'identité locale.

## **Paysages agricoles.**

L'activité agricole s'exprime fortement dans le paysage du territoire des 4 cantons notamment à travers le bâti. Une réflexion devrait être menée pour résoudre des points noirs paysagers (usage de pneus usagés pour couvrir les sils d'ensilage de maïs, manque d'entretien des abords des fermes, ...) et mieux valoriser les installations (hangars, stabulations, installations d'élevage hors-sol, bardage bois par exemple) puisque l'activité agricole fait intégralement partie de l'identité de ces paysages. Le territoire dispose également d'un bâti agricole ancien composé notamment de fermes isolées

abandonnées qui constituent un patrimoine à réinvestir du fait de leur originalité architecturale (torchis à pan de bois). Enfin, le bocage est globalement préservé mais les remembrements et l'intensification agricole l'ont fragilisé par endroits (conversion de prairies en labours, abandon des parcelles les plus contraignantes, abandon des vergers, ...).

## ■ A.3- Le territoire des quatre cantons dispose-t-il d'une bonne connaissance de ses paysages et d'outils de gestion lui permettant de maîtriser les enjeux paysagers ?

Le territoire dispose de peu de connaissances sur ses paysages. La politique paysagère est concentrée sur la protection des paysages exceptionnels de la Baie du Mont Saint-Michel. A l'inverse, les paysages de l'intérieur font l'objet de peu d'attention. L'attention est donc concentrée sur la protection des paysages exceptionnels et historiques tandis que les paysages intérieurs sont marginalisés des politiques de gestion et de valorisation. Si les leviers mobilisables sont différents, l'objectif doit partout être de veiller à préserver la diversité et la qualité des paysages, même ordinaires (Convention Européenne du Paysage, 2000).

A l'échelle du département, il faut noter que le Conseil Général encourage à mettre en place des chartes paysagères pouvant déboucher sur des Programmes Intercommunaux d'Action Paysagères (PIAP) dans sa Charte Départementale de l'Environnement. Par ailleurs,

à l'échelle du Pays, le diagnostic mené en 2006 a révélé plusieurs enjeux forts : se doter d'une charte paysagère à l'échelle du Pays, porter une attention particulière au traitement des entrées de ville, des lotissements et des zones artisanales, inciter à la protection et à la valorisation du patrimoine bâti et accélérer l'enfouissement des réseaux EDF. Enfin, le Pays est engagé dans un programme européen LEADER (2007-2013) dont certains dispositifs peuvent avoir des liens avec le paysage : la promotion des activités touristiques ou la conservation et mise en valeur du patrimoine naturel. Les pistes sont notamment de mettre en valeur et en synergie les espaces naturels de l'arrière-pays (« les Merveilles du Pays ») et de communiquer/sensibiliser sur les attraits patrimoniaux naturels du Pays.

## ■ A.4- Quel est le potentiel paysager offert par le tronçon en gorges dans le cadre du réaménagement de la vallée de la Sélune ?

La section en gorges de la Sélune propose les paysages parmi les plus attractifs ou du moins originaux du territoire. Leur intérêt semble aujourd'hui principalement résider dans la présence des lacs. Occupant une emprise importante (40 et 72 ha), ils sont à l'origine d'un paysage singulier sur un linéaire de 5 et 19 km de long dans la partie aval de la Sélune. Ils font l'objet d'un fort attachement de la part de la population locale. En effet les lacs attirent les promeneurs (notamment riverains) et les amis de la nature (ballade, pique-niques..) et apportent un cadre magnifique pour les maisons secondaires. Aujourd'hui, cependant, ce paysage est très peu valorisé (manque d'accessibilité, de cheminements, de points de vue...).

Les résistances face à leur disparition doivent également être reliées à la remise en cause de pratiques spécifiques (baignade, villégiature, promenade, ...).

Toutefois, la section actuellement occupée par les lacs renferme des paysages caractéristiques de gorges boisées originaux et attractifs (escarpements rocheux, vues panoramiques, ...) et dont l'intérêt demeurera réel même sans retenues d'eau : les illustrations anciennes (photos, cartes postales) rendent compte de l'intérêt des paysages). Cependant la qualité du réaménagement et de la valorisation du site conditionneront fortement l'intérêt de cette vallée pour les promeneurs et les résidents.

## CONCLUSION : Les enjeux

### QUELS DÉFIS...

#### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

- La préservation des paysages et la lutte contre la banalisation de paysages (préservation de la qualité et de la diversité des paysages : diversité agricole, trame bocagère, patrimoine bâti, vallée de la Sélune et des affluents...)

- La valorisation des paysages visant une amélioration du cadre de vie des habitants (paysage comme un élément du bien-être des populations) mais constituant également une clef du développement local attractivité touristique, économique et résidentielle :

- Amélioration de l'accessibilité
- Connaissance et pédagogie
- Mise en valeur

- Mener des politiques spécifiques pour la protection et la valorisation des paysages en cohérence avec les autres documents réglementaires (SCoT, PLU, ...) afin d'acquérir une meilleure connaissance des enjeux et de

mettre en place des outils de gestion adaptés pour la préservation et la valorisation.

*Cette réflexion rejoignant pour partie des problématiques traitées par le SAGE (rôle des haies et prairies dans les processus d'érosion/ruissellement par exemple). Inscrit dans les priorités de la politique paysagère du Ministère de l'environnement, l'intérêt d'outils tels qu'une charte paysagère ou un plan de paysage doit être étudié à l'échelle des 4 cantons (avec le CAUE par exemple).*

- Faire de la vallée de la Sélune un axe structurant de découverte du territoire. La découverte de ses paysages diversifiés, depuis les présalés du Mont Saint-Michel à son embouchure, en passant par les décors de la bataille de Normandie à Pontaubault et le patrimoine historique de Ducey, jusqu'aux paysages de gorges boisées en aval de Saint-Hilaire-du-Harcouët, invite à parcourir plus en amont le territoire. La création de cheminements connectés à la Voie verte existante et s'appuyant sur l'axe de la Sélune peut être envisagée comme une piste de valorisation.

#### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

##### Vers une rivière accessible ...

- Valoriser la vallée et améliorer son accessibilité : cela implique de mettre en place une stratégie de communication, une signalisation, des aires de stationnement, de créer des cheminements et d'aménager des points de vue. Dans ce cadre, il apparaît judicieux de s'appuyer sur l'aval de la vallée plus proche des sites touristiques pour faire découvrir l'amont en incitant à remonter la vallée.

- Favoriser le cheminement et l'itinérance le long de la vallée.

- Soigner la qualité paysagère le long des axes d'accès à la vallée (depuis l'autoroute, depuis Ducey...), ceci afin d'éviter par exemple que des visiteurs ne soient confrontés à des paysages dégradés sur le chemin de la vallée (« verrues »).

##### ... et pour une vallée partagée

- Permettre à chacun d'accéder à la vallée et d'en profiter (habitants, pêcheurs, touristes...) et éviter une utilisation quasi-exclusive par un nombre limité d'acteurs... Une « vallée partagée » est souhaitée en vue du réaménagement de celle-ci. Cette demande s'impose comme une condition importante du caractère exemplaire de l'opération pour les acteurs locaux.

##### Comment aménager le paysage de l'espace « libéré » par le départ des lacs ?

###### Enjeu :

- Le traitement paysager exemplaire des espaces découverts après la vidange et la démolition des barrages. L'enjeu est de faire de ce lieu "libéré" un site clef pour le territoire et la vallée de la Sélune.

- Le traitement particulier du bâti et des éléments patrimoniaux dans la vallée : devenir/valorisation des barrages et des bâtiments associés, éléments patrimoniaux (ponts, vestiges actuellement ennoyés...)

*La section en gorges, qui correspond à la partie qui va être directement affectée par la vidange des lacs puis le démantèlement des deux barrages hydroélectriques, est identifiée comme la plus originale du point de vue paysager et comme la plus attractive. La disparition des retenues d'eau va libérer une vaste superficie en fond de vallée sur laquelle la collectivité disposera de la maîtrise foncière. De multiples possibilités de reconversion et de réaménagement s'offrent aux élus quant au maintien ou non des bâtiments (EDF) et autres infrastructures (barrages, ponts surdimensionnés après vidange, ...), au choix de gestion de la végétation (laisser-faire, entretien, ...) ou au choix de l'affectation des terrains en fond de*



vallée (prairies d'élevage, réserve de biodiversité, aires de loisirs).

Ces choix doivent être pris par les acteurs locaux en cohérence avec la définition des orientations stratégiques d'un projet pour le territoire dans son ensemble. A ce titre, l'étude du paysage de la vallée offre plusieurs pistes de valorisation : usages de l'eau à

travers le temps, l'exploitation de l'énergie hydraulique (et l'histoire des barrages), la valorisation des caractères encaissé et minéral de la vallée en lien avec le réseau « Montagnes de Normandie »

1900



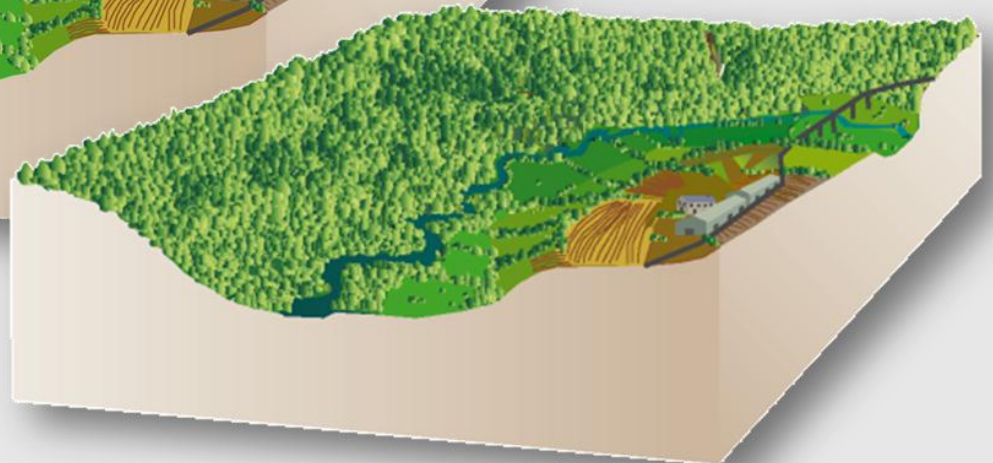
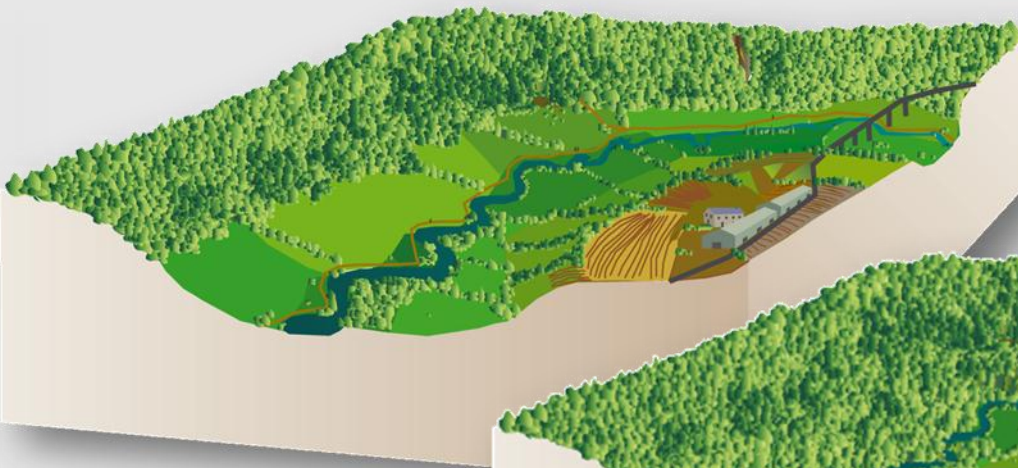
Paysages de la vallée de la Sélune, vers 1900.  
Document réalisé par M.-A. Germaine et J.-M. Cador  
(d'après les photographies et cartes postales)

2011



Paysages de la vallée de la Sélune, en 2011.  
Document réalisé par M.-A. Germaine et J.-M. Cador.

*Quelle vallée pour demain...*



## CHAMPS ABORDÉS

Les champs abordés dans cette thématique liée à l'eau concerneront l'aspect qualitatif, l'aspect quantitatif et les différents usages actuels (et potentiels) de la ressource en eau. Cette partie n'a pas pour objectif de proposer une nouvelle étude environnementale, celle-ci étant prise en charge par la SOGREAH dans le cadre de sa mission concernant l'établissement de l'état initial de l'étude d'impact relative au projet de démantèlement des barrages, mais propose de mettre en exergue les différentes questions liées aux principales thématiques (eau, piscicole, patrimoine naturel) à prendre en compte dans le cadre de la mise en place du Schéma d'Aménagement Durable de la Sélune.

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

### ■ B.1- Existe-t-il des enjeux liés à la qualité de l'eau sur le territoire ?

Les enjeux liés à la qualité de l'eau sont doubles sur le bassin versant de la Sélune : respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau (DCE), et satisfaire les différents usages de l'eau.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen à une échéance donnée. **L'objectif de 2015 vise à ce que 65% des masses d'eau atteignent le bon ou très bon état écologique, tandis que la totalité des masses d'eau en bon ou très bon état écologique constitue l'objectif de 2021.**

En 2007, seuls 37 % des masses d'eau atteignaient le bon voire très bon état écologique. Plus de la moitié (56%), et donc la grande majorité des masses d'eau, étaient dans un état écologique moyen et 6 % dans état écologique médiocre à mauvais.

Les éléments apparaissant pénalisants dans l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau sur le bassin versant de la Sélune (tant souterraines que superficielles) sont, selon les masses d'eau considérées :

- des pollutions diffuses (nutriments azoté et phosphorés, pesticides) ;
- des pollutions ponctuelles (traces de métaux lourds piégés à l'amont des barrages) ;
- Une hydromorphologie pénalisante (recalibrages, cloisonnements, busages, barrages...);
- Une pression agricole forte ;
- Des habitats dégradés.

**L'aspect qualitatif est donc un enjeu majeur notamment du point de vue des objectifs de qualité fixés par le SDAGE (65% des masses d'eau de surface au moins en bon état écologique d'ici 2015, puis 100 % d'ici 2021).**

### ■ B.1.1- Ces enjeux sont-ils pris en compte actuellement ?

Les objectifs d'atteinte du bon état écologique (BEE) sont pris en compte au travers du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie (SDAGE) qui fixe les grandes orientations à l'échelle du bassin Seine-Normandie et du Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux du Bassin versant de la Sélune (SAGE Sélune) qui propose des actions concrètes adaptées au bassin versant de la Sélune.

Les actions et décisions du SAGE ainsi que l'application des réglementations récentes vont dans le sens d'une amélioration de l'état écologique des cours d'eau :

- Réduction des atteintes à la qualité des eaux par les pollutions industrielles ou les élevages (régime ICPE, mises aux normes)
- Amélioration des conditions d'assainissement (mises aux normes de station d'épuration, nouveaux dispositifs d'épuration et raccordements, développement des SPANC et des systèmes d'assainissement autonome...)

- Optimisation de l'emploi des produits phytosanitaires et des engrais en agriculture,
- Amélioration des conditions hydromorphologiques (suppression des barrages en particulier, par le biais d'une amélioration écologique liée au rétablissement des continuités écologiques et en supprimant les phénomènes de développement de cyanobactéries).

L'enjeu principal demeure donc l'amélioration qualitative des flux liquides qui suppose donc une lutte contre l'érosion, une diminution des polluants à la source en particulier. L'enjeu de maintien et de renforcement du bocage et des haies apparaît comme un des leviers majeurs du territoire.

L'opération d'arasement des barrages sur la Sélune est une opération de grande ampleur qui se veut exemplaire. En raison d'impacts non négligeables (modifications des usages, des paysages, impact sur les emplois et la production électrique), l'objectif d'atteinte du BEE, à l'origine de la décision d'arasement, doit donc devenir un objectif phare du projet de développement de la Vallée et

ceci implique de jouer sur d'autres leviers (en plus de l'arasement des barrages) : pression sur le milieu, érosion, etc..

Le SAGE a récemment engagé un certain nombre de travaux visant à réajuster son programme d'actions. **Mais une question demeure : les moyens alloués dans le cadre du SAGE sont-ils pour autant suffisants pour atteindre le bon état des cours d'eau ?** Les moyens techniques et financiers existent à l'échelon national mais la question qui se pose est de savoir si les acteurs en charge de la déclinaison de ces politiques les mettront en

œuvre. Un premier bilan sera réalisé fin 2012 (rapportage à Bruxelles).

**Il existe un vrai enjeu de cohérence de l'action visant à atteindre une bonne qualité des eaux : c'est-à-dire d'adaptation des moyens (techniques et financiers) pour atteindre les objectifs. Le corollaire étant l'enjeu d'évaluation (atteinte des objectifs).**

## ■ B.2- Existe-t-il des enjeux quantitatifs liés à l'eau sur le territoire ?

Deux types d'enjeux quantitatifs existent :

- **Des enjeux liés aux débits d'étiage qui pourront avoir des incidences sur les usages futurs :** La partie amont de la Vallée de la Sélune présente des débits d'étiage assez faibles, au contraire de la partie aval qui bénéficie des débits réguliers de l'Airon ;
- **Des enjeux liés aux crues :** la maîtrise des inondations en période de crue constitue un enjeu majeur du point de vue de la sécurité des biens et des personnes. La question se pose notamment pour la commune de Ducey et toute la zone sous influence des marées.

### ■ B.2.1- Ces enjeux sont-ils pris en compte actuellement ?

Les enjeux de territoire liés aux aspects quantitatifs n'ont pas réellement la possibilité d'être pris en compte en ce qui concerne les débits d'étiage faibles sur l'amont. Seules des mesures de restriction des prélèvements peuvent être prises en cas de niveau critique.

La connaissance de l'incidence des barrages sur l'hydrologie de la Sélune en période de crue fait actuellement l'objet d'une expertise par un bureau d'études indépendant. Elle déterminera le comportement des retenues d'eau en période de crue. Les aménagements envisagés dans le cadre du projet de développement de la vallée devront tenir compte de cette étude.

**Les aspects quantitatifs de l'eau sont-ils susceptibles de constituer un frein ou un atout pour le futur projet de développement, en fonction des usages futurs ?**

Les variations importantes des conditions hydrologiques sur la Sélune sont susceptibles de remettre en cause les activités récréatives lors de conditions extrêmes (canoë ou la baignade, activités récréatives comme la pêche ou la promenade). En ce qui concerne l'utilisation pour la production d'eau potable, les captages en rivière peuvent être perturbés. Le prélèvement sur la Sélune en aval immédiat du barrage de la Roche-qui-Boit fera l'objet d'aménagements permettant de régler les éventuelles problématiques qualitatives ou quantitatives.

## ■ B.3- Quels-sont les usages actuels de l'eau ? Quels seront les possibles usages futurs dans la nouvelle vallée ?

Les usages actuels de l'eau identifiés sur le bassin versant de la Sélune sont les suivants :

- **La vie aquatique**, usage perturbé par la rupture de continuité écologique due aux barrages ;
- **L'alimentation en eau potable :** plusieurs captages sur le bassin versant, la plupart dans des nappes ;
- **La pêche :** carnassiers et poissons blancs au niveau des retenues, pêche aux carnassiers et salmonidés sur l'aval des barrages, pêche des espèces d'eau vive sur l'amont ;
- **Les activités nautiques :** pédalo, baignade non autorisée (au niveau de la Mazure), canoë vers Ducey ;
- **La Production d'électricité**, fonction première des deux barrages ;
- **L'attractivité paysagère de la rivière et des lacs ;**
- Usages importants de l'eau au niveau de la **Baie du Mont-Saint-Michel**, dans laquelle débouche la vallée : vie aquatique (usage biologique), conchyliculture et mytiliculture, ... La suppression des barrages est susceptible d'interférer sur ces usages, de près ou de loin. Chacun de ces usages constitue donc un enjeu à part entière.

Seules les activités nautiques sur lacs et la pêche au blanc sont remis en cause par l'arasement, hormis si des solutions alternatives sont trouvées (ex : pour la pêche au blanc avec l'utilisation d'anciennes carrières par exemple).



## ■ B.4- Les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'eau sont-ils susceptibles de constituer un frein ou au contraire un atout pour les futurs usages dans le cadre du projet de développement de la vallée ?

- **La vie aquatique** : la continuité écologique de la vallée sera rétablie dès arasement des barrages, et la Sélune et ses affluents pourront exprimer un potentiel supérieur en ce qui concerne la vie aquatique. Mais la qualité des eaux peut-elle remettre en cause la reconquête du bassin versant par les migrateurs? Il conviendra de mener des études destinées à évaluer l'éventuel impact des pratiques agricoles actuelles sur le colmatage de frayères (MES), et le risque lié aux équilibres nitrates/nitrites (ces derniers étant toxiques pour les poissons), pour définir le cas échéant les solutions appropriées.
- **La pêche** : le potentiel pêche augmentera avec l'arasement des barrages mais reste conditionné à la qualité de l'eau et des rivières.
- **L'alimentation en eau potable** : L'alimentation en eau potable constitue un enjeu pris en compte, notamment du point de vue du captage situé à l'aval du barrage de la Roche-qui-Boit (programme défini pour solutionner toute problématique de quantité et de qualité).
- **Les activités nautiques** : La qualité de l'eau devra être compatible avec les nouveaux usages aquatiques, en particulier les éventuelles activités nautiques d'eau vive.
- **La Production d'électricité** : l'arasement des barrages supprimera une source d'énergie renouvelable. Il convient d'étudier les pistes de production d'énergies renouvelables.
- **L'attractivité paysagère de la rivière et des lacs pour la promenade et le cadre de vie** : les lacs disparaissant, la qualité de la restauration paysagère et de sa valorisation conditionneront fortement l'intérêt de la vallée pour les promeneurs et les résidents.
- **Sur les usages en Baie du Mont** : En l'absence d'études spécifiques, il n'est pour l'instant pas possible de savoir si l'arasement des barrages pourrait remettre en cause des usages, notamment en Baie du Mont-Saint-Michel.

## CONCLUSION : Les enjeux QUELS DÉFIS...

### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

#### Aspects qualitatifs

- ✓ Un enjeu d'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau
- ✓ Un enjeu de cohérence de l'action pour atteindre ce bon état : c'est-à-dire d'adaptation des moyens (techniques et financiers) pour atteindre les objectifs. Au-delà de l'arasement des barrages, une poursuite efficace de l'amélioration générale de la qualité des eaux par une maîtrise croissante des flux polluants est donc nécessaire.

#### Les usages

- ✓ Une qualité des eaux qui permette les usages actuels et futurs sur le territoire

#### Aspect quantitatif

- ✓ Les enjeux liés à la qualité des eaux demeurent les mêmes après arasement des barrages en période de basses eaux (avec une limitation des usages en raison des faibles débits). Cet aspect a été pris en compte et solutionné du point de vue de la production d'eau potable.
- ✓ L'effet des barrages sur l'intensité et la fréquence des crues n'est pas connu. Etude en cours

### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

Les enjeux liés à la qualité de l'eau sont directement rattachés au projet de développement de la vallée puisque le fait générateur de l'arasement des barrages est cet objectif d'atteinte du BEE.

L'enjeu global d'atteinte du BEE devient donc également un enjeu central du projet de développement de la vallée autant pour l'objectif environnemental que pour l'enjeu

d'image qui doit accompagner cette opération. En effet, face au caractère exemplaire du démantèlement (premier de cette ampleur en Europe), le projet devra garantir l'exemplarité du traitement fait à la question de la qualité de l'eau dans sa globalité.

La question de la cohérence dans les moyens affectés se posera donc aussi afin de définir les moyens

# C. Ressources piscicoles

Les champs abordés dans cette thématique concernent les caractéristiques piscicoles du réseau hydrographique du bassin versant de la Sélune.

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

### ■ C.1- Quelle est la valeur du patrimoine piscicole de la zone d'étude ? Quels en sont les points remarquables ?

D'un point de vue piscicole, la Sée et la Sélune doivent être considérées comme un seul et même complexe hydraulique (caractéristiques physiques proches, embouchure au niveau de la baie du Mont-Saint-Michel..) dont les conditions hydromorphologiques lui confère un potentiel remarquable pour la reproduction d'un ensemble de poissons migrateurs (considérés comme vulnérables voire menacés en France, en Europe et dans le monde) : le saumon atlantique, l'alose, l'anguille, la truite de mer, etc... Ces deux rivières présentent donc un intérêt majeur au niveau européen et mondial en particulier pour deux espèces menacées (l'anguille et le saumon) puisque leur potentiel de production pourrait être considérablement optimisé (cf. ci-dessous et C.4)

#### **Un potentiel piscicole exceptionnel à l'aval des barrages**

Malgré une accessibilité se limitant au linéaire de cours d'eau en aval du barrage de la Roche-qui-Boit, le potentiel piscicole de la Sélune apparaît déjà exceptionnel puisqu'on y recense les espèces migratrices citées plus haut.

Le Sélune et ses affluents constituent l'un des principaux sites de capture du Saumon en France, alors même que seulement 20% du bassin versant est accessible. Avec l'arasement des barrages, **l'ouverture de 700 km<sup>2</sup> de bassin versant aujourd'hui inaccessible triplerait les surfaces en radier et donc la production potentielle de saumon (Source : Fédération de pêche).**

### ■ C.2- Ce patrimoine piscicole est-il connu, reconnu, utilisé par les acteurs du territoire ?

**Partie aval :** Le patrimoine piscicole exceptionnel y est très bien connu des acteurs du territoire, pêcheurs comme entités compétentes en matière de pêche, patrimoine naturel ou protection de l'environnement.

**Retenues :** La nature des ressources piscicoles y est principalement connue des amateurs de la pêche aux carnassiers et/ou de la pêche en étang.

### ■ C.3- Ce patrimoine est-il menacé ?

#### **Partie aval**

Le potentiel piscicole, en ce qui concerne les migrateurs, n'est actuellement pas optimisé en raison d'un certain nombre de dysfonctionnements :

#### **Le cas particulier des retenues (lacs de Vezins et La Roche-qui-Boit)**

Le fort ralentissement des eaux (lacs) contribue à la présence d'espèces très différentes, appartenant pour l'essentiel aux poissons blancs et aux carnassiers. A noter également l'introduction par l'homme de Silure. Seul le brochet est considéré vulnérable en France, en grande partie en raison de la réduction des zones de crue (en surface et en temps d'immersion), zones favorables à sa reproduction.

#### **La partie amont du bassin versant**

La partie amont du bassin versant, depuis Saint-Hilaire-du-Harcouët jusqu'aux sources, présente un chevelu de cours d'eau de première catégorie piscicole. Le peuplement est très classique des domaines salmonicoles (Truite fario, Chabot, Vairon, Loche franche, la Lamproie de Planer, le Goujon, le Chevesne...). L'Anguille, espèce la plus remarquable du peuplement, y est signalée ponctuellement (sur la Cance notamment), l'espèce y étant anecdotique en raison de l'infranchissabilité des barrages.



**Partie amont :** La Truite fario est l'espèce la plus suivie (réalisation d'Indices Truite par la Fédération Départementale de Pêche de la Manche). La pêche y est également assez largement pratiquée, le manque de fonctionnalité observé du point de vue piscicole étant en partie compensé par des déversements de truites et de truitelles.

- Braconnage en Baie du Mont-Saint-Michel (Saumon atlantique principalement) ;

## Partie amont

- Influence hydraulique aval des barrages, qui favorise dans certaines conditions le colmatage des frayères à salmonidés en particulier ;
- Les conditions de température et d'oxygénation des eaux à l'aval des barrages (chute du taux d'oxygène et augmentation de la température de l'eau). peuvent constituer un obstacle à la bonne réalisation du cycle biologique des espèces et en particulier les salmonidés

### Retenues

- Les deux vastes lacs impliquent un peuplement cyprinicole. Les espèces présentes semblent avoir connu une baisse significative de leurs effectifs suite à la dernière vidange.
- Le Silure, introduit récemment dans les retenues, constitue une menace pour l'équilibre piscicole des plans d'eau.
- La suppression des barrages induirait une perte des faciès lentiques et la disparition de ces espèces au niveau des lacs actuels. Toutefois, certaines espèces sont déjà présentes sur les tronçons les plus lents de la partie aval de la Sélune et ne disparaîtraient donc pas totalement du bassin versant (Brochet, Carpe, Perche).

- Le chevelu de cours d'eau est dominé par les faciès lotiques, et de type salmonicole. Le Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles de la Manche de 2001 estimait l'état fonctionnel du secteur amont perturbé à 40%. Une étude hydromorphologique plus récente (2011) réalisée pour le compte de la fédération de pêche de la Manche, a pu mettre en évidence la perturbation globale de cette partie du bassin versant : hormis quelques affluents particulièrement intéressants, les curages, recalibrages, et busages, ont occasionné une dégradation du potentiel piscicole.
- Le potentiel piscicole amont est limité par la présence des barrages: ils empêchent l'accès de cette partie du bassin versant aux espèces migratrices (ce qui réduit la surface des zones de reproduction) et les lacs qui rendent l'avalaison impossible.

## ■ C.4- A-t-on une connaissance des enjeux liés au patrimoine piscicole ? Maîtrise-t-on ces enjeux ?

### Enjeux pour les espèces actuellement présentes sur les retenues

La suppression des barrages s'accompagnera de la disparition d'une des rares possibilités de pêche aux carnassiers et aux poissons blancs du département de la Manche.

**L'enjeu essentiel concernant ce point consiste à déterminer si une solution pourra être trouvée pour satisfaire les adeptes de ce type de pêche sur le bassin versant ou ses abords par la définition de solutions de substitution (création de plan d'eau au niveau d'anciennes carrières par exemple).**

### Enjeux pour les espèces présentes sur la partie Amont

Un réel enjeu de gestion de la ressource piscicole existe à l'amont du bassin versant, les fonctionnalités n'étant pas optimales au niveau du réseau hydrographique, l'essentiel du linéaire étant cloisonné et/ou dégradé. Les ressources piscicoles apparaissent nettement en deçà du potentiel des cours d'eau.

Dans la perspective d'une optimisation à la fois à des fins biologiques et de pêche, il convient de rétablir les fonctionnalités de ce chevelu de cours d'eau. Une étude hydromorphologique (Fédération Départementale de pêche de la Manche, 2011) définit un programme d'actions hiérarchisé à l'amont des barrages dans cette optique.

Enfin, avec la suppression des barrages, le rétablissement d'une rivière courante en aval de Saint-Hilaire offrirait des possibilités accrues de reproduction pour les espèces déjà présentes à l'amont (truite notamment).

### Enjeux pour les poissons migrateurs (partie aval et amont)

La Sélune présente un potentiel piscicole exceptionnel qui serait fortement augmenté si la totalité du réseau hydrographique était rendu accessible (saumon, truite de mer, anguille, grande alose, lamproie marine). La Sélune constitue d'ores-et déjà l'une des premières rivières de France en capture de Saumon et pourrait devenir la première avec l'ouverture de tout le réseau hydrographique. L'enjeu est donc de taille quant à la reconquête du bassin versant. Ce potentiel piscicole est donc à l'origine d'un enjeu double :

- un **enjeu biologique** (écologique), les espèces migratrices étant parmi les plus vulnérables au niveau mondial
- un **enjeu d'usage lié à la pêche** : la section découverte apparaît comme un secteur de premier choix pour le développement de la pêche aux migrateurs (retombées touristiques et économiques potentielles pour le territoire). Ces retombées étant conditionnées à la mise en place d'une gestion globale et durable de la ressource et de sa valorisation.

### **Lien avec l'opération d'arasement :**

La Directive Cadre sur l'Eau insiste sur le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau. L'arasement des barrages rétablirait cette continuité et la libre circulation des migrateurs. Par ailleurs, cette suppression devrait permettre (au niveau actuel de connaissance) :

- De rétablir des radiers (et donc de potentielles frayères, dont les surfaces devraient être triplées) ;
- De limiter le colmatage des frayères actuelles, processus favorisé dans certaines conditions en aval des barrages ;
- De limiter le réchauffement des eaux et d'augmenter les conditions d'oxygénation des eaux, plus favorables à la vie des salmonidés déjà présents à l'aval.

Un certain nombre d'éléments plaident en faveur d'un succès du projet d'arasement en termes de reproduction du saumon et des différentes espèces migratrices :

- Sur d'autres opérations (en France et dans le monde), les suppressions d'ouvrages hydrauliques ont permis la reconquête des zones de radier amont des anciens obstacles par des poissons migrateurs ;
- Des écrits attestent de la présence du Saumon en amont des barrages et de frayères sur la zone actuelle de retenue (extrait du "Glaneur", 1881) ;
- Une expertise (ONEMA, 2008), arrive à la conclusion que la partie aval, seule actuellement accessible, ne représente que 30% du potentiel total de radiers (potentielles frayères), contre 30% pour la partie noyée par les retenues et 40% pour la partie amont.

Mais il existe également des éléments non maîtrisés pouvant remettre en cause le succès de la reconquête du bassin versant pas les poissons migrateurs :

- Il manque pour l'instant des éléments permettant de définir les conditions de retour optimales des migrateurs (futur fonctionnement sédimentaire de la rivière et ses conséquences sur la bonne mise en place des radiers et des frayères notamment) ;
- Les effets attendus de l'arasement d'un ouvrage sont souvent complexes et encore imparfaitement maîtrisés : pas de précédents en termes d'envergure à l'opération d'arasement projeté (Conséquences hydrogéomorphologiques ? Risque d'envasement du fond du chenal si les apports en MES ne sont pas

maîtrisés ?).

Une étude hydrogéomorphologique définirait la durée de la transition hydrosédimentaire après démantèlement et la durabilité des nouveaux équilibres.

- Pour pouvoir proposer un Schéma de développement Durable circonscrit avec un coût prévisible, il est également nécessaire de déterminer le type de restauration à envisager (restauration passive qui s'appuie sur les capacités autorégulatrices du système fluvial ou restauration active avec dessin du chenal, des berges, fascinage... et son entretien, beaucoup plus coûteux).
- L'importance du braconnage est difficilement quantifiable à l'heure actuelle. Des contrôles sont régulièrement effectués par les autorités. Faut-il mettre en place des moyens supplémentaires ?
- Les pratiques agricoles actuelles facilitent les apports de matériaux dans les cours d'eau susceptibles de favoriser le colmatage des frayères. Par ailleurs, les taux de nitrates localement élevés pourraient favoriser dans certaines conditions la formation de nitrites, toxiques pour les poissons. Quelles mesures pour éviter ces phénomènes ?

**L'enjeu essentiel concernant la recolonisation du milieu par les migrateurs (dont le saumon) est la capacité à assurer des conditions optimales en faveur de leur retour et de leur reproduction (optimisation des zones de reproduction, qualité des eaux, maîtrise des prélèvements dans la Baie et du braconnage..).**

**Ceci constitue un enjeu biologique mais également social et économique (conditions pour le développement durable de la pêche)**

## CONCLUSION : Les enjeux

### QUELS DÉFIS...

#### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

- Enjeux liés au bon fonctionnement écologique des cours d'eau pour permettre aux poissons (migrateurs ou non) de réaliser leur cycle biologique.
- Enjeu de gouvernance et de moyens : la capacité à assurer des conditions optimales en faveur du retour des poissons migrateurs et de leur reproduction (optimisation des zones de reproduction, qualité des

eaux, maîtrise des prélèvements dans la Baie et du braconnage..).

- Des enjeux liés aux différentes pratiques de la pêche, que ce soit la pêche aux migrateurs, à la fario ou la pêche aux carnassiers/poissons blancs.

#### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

- D'une part les enjeux cités plus hauts sont directement connectés au projet de développement de la vallée puisque l'enjeu piscicole a été l'un des facteurs ayant initié la décision d'arasement : la recolonisation du milieu par les migrateurs serait une réussite écologique

- D'autre part une augmentation du potentiel piscicole permettrait un développement de l'activité pêche, un des possibles axes de développement touristique de la future vallée

# D. Patrimoine naturel

## CHAMPS ABORDÉS

18

Les champs abordés dans cette thématique concerneront les caractéristiques du patrimoine naturel remarquable du bassin versant de la Sélune. La biodiversité ordinaire n'a pas été traitée spécifiquement mais elle fait l'objet d'un enjeu de territoire spécifique.

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

### ■ D.1- Quelle est la valeur du patrimoine naturel de la zone d'étude ? Quels en sont les points remarquables ?

Le patrimoine naturel remarquable connu ne se répartit pas uniformément sur l'ensemble du bassin versant, mais apparaît au contraire très localisé.

L'élément sans conteste le plus remarquable se situe au niveau de l'estuaire de la Sélune en Baie du Mont-Saint-Michel. On note également un important intérêt très en amont du bassin versant et en rive droite de la Sélune, dans un secteur correspondant à un complexe de forêts,

landes et tourbières. Entre ces deux zones, se détache la partie aval des barrages, reconnue pour un fort intérêt au niveau du réseau hydrographique (Basse-vallée de la Sélune – Oir – Beuvron), la présence d'une zone boisée humide remarquable, le Bois d'Ardennes, et la Prairie humide de Poilley. A l'amont des barrages, seule une zone concernant une partie des berges de la Sélune au droit du Pont de la République est signalée.

### ■ D.2- Ce patrimoine est-il menacé ?

La Baie du Mont-Saint-Michel est exposée aux activités humaines par le biais des usages sur site (pression touristique), ainsi que par son lien avec le réseau hydrographique. Elle est donc en partie tributaire des pratiques qui peuvent s'exercer sur les bassins versants auxquels se rattachent les cours d'eau tels que la Sélune. La qualité générale des eaux constitue donc un enjeu majeur pour ce vaste et riche écosystème aux multiples intérêts.

A l'aval des barrages, l'intérêt du réseau hydrographique Oir/Beuvron/Basse-Vallée de la Sélune est actuellement menacé par les aspects liés à l'eau sur les réseaux hydrographiques, qu'il s'agisse d'aspects qualitatifs (qualité des eaux) ou d'aspects quantitatifs (gestion des lignes d'eau au niveau des barrages, conditions hydromorphologiques...). De manière indirecte, il en est de même pour le Bois d'Ardennes et la prairie humide de Poilley dont la conservation des

caractéristiques est un enjeu majeur, et pour lesquels l'aspect hydrologique apparaît essentiel.

Au niveau des plans d'eau, on ne compte qu'une seule zone d'intérêt écologique connu, au niveau du pont de la République, où les berges de la Sélune accueillent une espèce végétale rare et protégée en Basse-Normandie : la Limoselle aquatique. Une attention particulière devrait être portée en cas d'arasement des barrages et lors des opérations de réhabilitation de la Sélune pour conserver cette station unique dans la région.

Peu de données naturalistes sont disponibles sur les plans d'eau. Les études ornithologiques ne révèlent pas d'intérêt particulièrement élevé.

En partie amont et périphérique du bassin versant, un secteur remarquable se caractérise essentiellement par un ensemble de bois, landes et tourbières est menacé principalement par les pratiques agricoles et sylvicoles qui tendent à la disparition des milieux d'intérêt (utilisation de l'espace, drainage,...).

### ■ D.3- Ce patrimoine naturel est-il connu, reconnu, utilisé par les acteurs du territoire ?

Ce patrimoine naturel exceptionnel, s'il est connu et reconnu par un public averti, apparaît à l'heure actuelle moins connu du grand public. En dehors de la Baie du

Mont-Saint-Michel, peu de démarches de découverte, d'actions pédagogiques ou de sensibilisation sont menées sur le bassin versant.

### ■ D.4- Maîtrise-t-on ces enjeux ?

Les enjeux de préservation sur la Baie du Mont Saint-Michel et le Bois d'Ardennes, ainsi que sur les zones amont de boisements, landes et tourbières, sont globalement pris en compte au travers de leur

classement en zone Natura 2000. Ce qui n'empêche par contre pas des perturbations extérieures notamment par l'intermédiaire du réseau hydrographique.



Le **réseau hydrographique** remarquable à l'aval du barrage ou sur la Cance ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucun statut de protection. Il est soumis à la réglementation habituelle liée aux zones humides et aux cours d'eau. Les enjeux ne sont pas totalement maîtrisés à l'heure actuelle, et comme on a pu le voir, les atteintes liées à la qualité des eaux perturbent l'intérêt piscicole de ces zones. De la même façon, les enjeux de préservation de la station de Limoselle aquatique ne sont pas

réellement maîtrisés pour la ZNIEFF des berges de la Sélune au Pont de la République.

## ■ D.5- L'opération d'arasement est-elle susceptible de porter atteinte aux enjeux liés au patrimoine naturel ?

Les études en cours visent à définir les modalités de vidange et d'arasement qui occasionneront le moindre impact sur l'environnement. Ces opérations devraient

permettre de maîtriser les risques liés à des contaminations par fuite de sédiments pollués, de limiter les risques liés à une dégradation des eaux.

## ■ D.6- A l'issue de l'arasement, les modifications qualitatives et quantitatives liées à l'eau pourront-elles avoir un impact négatif/positifs sur le patrimoine naturel ?

Les désagréments liés au ralentissement des eaux constatés au niveau des retenues (chute de l'oxygène, augmentation de la température, phénomènes d'eutrophisation et de blooms phytoplanctoniques) seront *a priori* solutionnés. L'opération d'arasement devrait donc avoir des impacts positifs en rétablissant le libre cours de la rivière. D'autre part, si les phénomènes de

sédimentation accélérés au niveau des retenues seront moindres, entraînant donc plus facilement les sédiments vers l'aval, il apparaît que l'impact aval et notamment sur la Baie du Mont-Saint-Michel serait négligeable, les études en cours concluant sur des facteurs de dilution très importants dans la Baie (Diagnostic de l'Etude d'impact SOGREAH).

## CONCLUSION : Les enjeux QUELS DÉFIS...

### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

- ✓ un enjeu biologique (écologique), avec la préservation de la biodiversité et des espèces et milieux rares et/ou en voie de raréfaction,
- ✓ un enjeu global de protection de la biodiversité ordinaire qui concerne l'ensemble des territoires
- ✓ un enjeu d'usage indirect lié à l'éducation à la nature et à l'environnement et à la pêche

### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

L'aménagement de la vallée devra garantir la préservation du patrimoine naturel remarquable ainsi que de la biodiversité ordinaire. Le bilan environnemental global de l'opération (démantèlement puis développement de la vallée) devra permettre de combiner des usages humains (tourisme, agriculture, pêche etc...) tout en limitant les impacts négatifs

Les actions développées pourront par ailleurs s'appuyer sur la richesse et les particularités écologiques de la vallée. Le développement pédagogique et touristique pourra notamment s'appuyer sur cette richesse en développant l'offre de découverte du patrimoine ordinaire et remarquable

En guise de conclusion sur les aspects environnementaux de l'opération.

## Les enjeux de gouvernance et de méthode

*La mission confiée à notre groupement de cabinets n'intégrait pas d'étude précise sur l'environnement (tâches déjà confiées à d'autres cabinets dans le cadre d'autres études liées à l'opération). Cependant il nous semblait important de souligner quelques enjeux de gouvernance (donc des enjeux à prendre en compte dans un projet global de développement durable).*

Comme précisé plus haut, il demeure aujourd'hui un certain nombre de questions sur des impacts potentiels du projet, il existe donc **un enjeu de connaissance sur tous les impacts potentiels de l'opération (études à mener et aménagements à prévoir en conséquence) pour anticiper et maîtriser les impacts potentiels sur l'environnement d'une part mais également pour anticiper les coûts et pouvoir proposer un Schéma de développement Durable circonstancié avec un coût prévisible**

Par exemple, le croisement entre connaissance des impacts géomorphologiques de l'arasement et enjeux de rétablissement des zones de frayères déterminera les modalités d'aménagement de la vallée : restauration active avec intervention de l'homme, restauration passive (naturelle). Les coûts de fonctionnement induits étant très différents.

Parmi les besoins identifiés par nos soins (liste non exhaustive) :

- Etude des effets attendus de l'arasement d'un point de vue géomorphologique sur le linéaire soumis à l'influence des ouvrages (en lien avec bassin versant)
- Analyse des impacts sur les flux chimiques et physiques notamment vers la baie en distinguant phase de transition et au nouvel équilibre.
- Lien avec étude des impacts sur les usages en Baie du Mont
- Etude sur les conditions de retour et de reproduction des migrateurs sur la partie libérée du bassin versant

### Un enjeu de suivi scientifique de l'opération

Cette opération, par sa dimension, est une première européenne et différents aspects du projet revêtent un intérêt certain du point de vue technique et scientifique. Le suivi environnemental de l'opération intéresse de près la communauté scientifique, les acteurs de l'environnement, les acteurs de la gestion de l'eau, etc...Un certain nombre de colloques nationaux et internationaux ont déjà fait référence à cette opération (réaction du milieu à l'opération, renaturation, etc..). Au-delà des indicateurs de suivi qui seront déterminés pour l'étude d'impact il existe un fort enjeu de valorisation scientifique de l'opération : l'opération pourrait faire l'objet d'un programme scientifique global qui étudierait toutes les dimensions impactées par l'arasement (milieu, espèces, sédiments, pollution, ressource piscicole..). Un certain nombre d'universitaires s'intéressent déjà à l'opération, il conviendra d'établir des liens avec ces travaux voire d'en solliciter.

# E. Déchets

## CHAMPS ABORDÉS

21

**P**roduction, gestion et valorisation des déchets

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

■ E.1- Quels enjeux liés à la production de déchets (par les particuliers, les entreprises etc...) ?

Pour 2009	Total production déchets (tonnes)	Variation 2006/2009 (%)	En Kg par habitant	% vers valorisation
CdC de Ducey	4263	11,40%	622	48,40%
CdC de St Hilaire du Harcouët	6573	5,40%	498	42,80%
CdC de St James	3734	10,70%	502	50,20%
C-C Isigny-le-Buat	1670	11,30%	486	44,30%
Moyenne du territoire d'étude	4060	9,70%	527	46,43%
Moyenne département			626	45,20%

On constate de manière globale une augmentation de la production de déchets, posant un réel enjeu environnemental et économique.

Lors des ateliers, les participants ont évoqué des chiffres différents (ex : la production de déchets baisserait sur la CC de Ducey). Les chiffres 2010, communiqués par le Conseil Général seront disponibles en ligne courant 2012.

**Il demeure un enjeu global de réduction de la production des déchets à la source par l'ensemble des habitants, activités économiques, collectivités... En particulier réduction de la matière organique (cf. paragraphe sur la valorisation). Il est donc nécessaire d'encourager les changements de comportements, pour limiter la croissance des déchets.**

■ E.2- Quels enjeux de gestion (collecte/traitement) ?

Le tri est réalisé sur tout le territoire (apport volontaire ou collecte), ce qui témoigne d'une réelle implication, puisque tout habitant est en capacité d'atteindre une déchèterie en moins de 10 minutes. Les centres de tri concernés par le territoire se situent à Isigny, Granville et un dernier est situé dans le Calvados.

Les centres de traitement de déchets ultimes (Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Industriels Banals non valorisables) sont situés dans le Sud Manche (Isigny et Cuves : 2 installations privées) et l'installation de Cuves est l'une des premières en France à avoir installé un bioréacteur. Pour le traitement des déchets inertes le territoire dispose d'autorisations d'utilisation de carrières et il existe des projets d'installations de stockage de déchets inertes (gravats, résidus de chantiers...). Une partie des déchets part également vers le centre de

traitement de Saint-Lô ainsi qu'en enfouissement et en incinération (y compris vers les départements voisins).

**Le territoire, comme le département, est doté d'un bon niveau d'équipements, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La prise en compte de la gestion des déchets au niveau départemental est performante.**

Les problèmes relevés par le SCoT du Pays de la Baie concernant la gestion des déchets sont l'ouverture obligatoire de nouveaux centres d'enfouissement et d'incinération pour faire face à une situation de pénurie, liée notamment aux nouvelles normes qui vont obliger certains établissements à fermer. Il y a aussi un décalage entre les zones de production des déchets (majoritairement urbaines) et les centres techniques d'enfouissement (majoritairement ruraux)

## ■ E.3- Quels enjeux de valorisation ?

En 2009, le pourcentage de déchets allant vers la valorisation sur le territoire d'étude, était de 46,6%, contre 45,2% pour la moyenne départementale. L'objectif de progression sur la période du schéma de gestion des déchets est fixé à 15/20%.

### **Matière Organique**

La marge d'amélioration majeure se situe dans la réduction de la production de déchets de matière organique à la source et dans l'augmentation de sa valorisation. Il y aura obligation dès 2012 de mettre en place une collecte sélective et une valorisation pour tout producteur de plus de 120t annuelles de Matière Organique. Pour le moment il n'existe pas de méthode précisée pour répondre à cet enjeu. Mais cela constitue un enjeu majeur de territoire. Les leviers sont la réduction à la source, au travers des habitants, des scolaires et

des professionnels, mais aussi la valorisation de la Matière Organique par la méthanisation, la fermentation, le compostage...

### **Encombrants**

Les déchets verts représentent 50% des déchets déposés au tri et les encombrants entre 20 et 30%, et sont aujourd'hui peu valorisés. L'enjeu se concentre sur le réemploi et le recyclage de ces déchets avec derrière un potentiel économique (lié à l'Économie Sociale et Solidaire) de baisse des charges des collectivités et un impact social positif.

**Il existe donc un enjeu d'amélioration de la valorisation des déchets, en particulier de la matière organique et le réemploi des encombrants**

## ■ E.4- Gouvernance : connaissance et maîtrise des enjeux liés aux déchets ?

Le 23 mars 2009 a été approuvé le nouveau plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEGMA), qui fixe deux objectifs majeurs :

- La proximité des installations pour limiter les transports de déchets
- L'exigence sur la qualité et notamment les bilans des installations.

Il existe également un schéma de gestion des déchets du BTP depuis 2004. L'enjeu à présent est l'élaboration

de stratégie locale sur les déchets pour déclinier les enjeux soulevés.

Les EPCI du territoire, comme les 17 EPCI du SCOT des Pays de la Baie et la commune d'Isigny-Le-Buat ne se sont pas dotés des mêmes compétences concernant la gestion des déchets. Un enjeu d'harmonisation des compétences est donc identifié, afin d'avoir une gestion cohérente sur le territoire et offrir à l'ensemble des habitants du territoire la même qualité de service quel que soit leur lieu d'habitation.

## ■ E.5- Quels enjeux liés aux déchets issus du démantèlement des barrages ?

L'opération d'arasement des barrages de Vezins et La Roche-Qui-Boit va impliquer la réalisation d'un chantier de grand ampleur qui devra conduire au démantèlement des deux ouvrages majeurs ainsi que d'un ensemble de bâtiments et ouvrages présents aux alentours (ateliers, logements, bureaux, locaux de commande, voirie et clôtures...).

Les cahiers des charges pour ces deux opérations intègrent un certain nombre de critères concernant la gestion et la valorisation des déchets à la charge des futurs maîtres d'œuvres :

- Le recyclage des bétons et autres matériaux solides inertes non dangereux et non polluants.

- Le recyclage et la valorisation économique d'autres produits issus du démantèlement.
- La réutilisation ou les seconds usages des équipements.
- La gestion des matériaux polluants et/ou dangereux.

Il conviendra également d'envisager la réutilisation sur place de matériaux inertes (remblais par exemple) qui permettrait de limiter les transports de déchets.

## CONCLUSION : Les enjeux

### QUELS DÉFIS...

#### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

- ✓ Un enjeu global de réduction de la production des déchets à la source par l'ensemble des habitants, activités économiques, collectivités... En particulier réduction de la matière organique. Il est donc nécessaire d'encourager les changements de comportements, pour limiter la croissance des déchets.
- ✓ Un enjeu d'amélioration de la valorisation des déchets, en particulier de la matière organique et le réemploi des encombrants.
- ✓ l'élaboration de stratégie locale sur les déchets pour décliner les enjeux soulevés (des outils existent au travers du schéma départemental à destination des collectivités qui voudraient s'engager).
- ✓ Un enjeu d'harmonisation des compétences en matière de gestion des déchets, afin d'avoir une cohérence sur le territoire et ainsi pouvoir offrir à l'ensemble des habitants du territoire la même qualité de service quel que soit leur lieu d'habitation

#### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

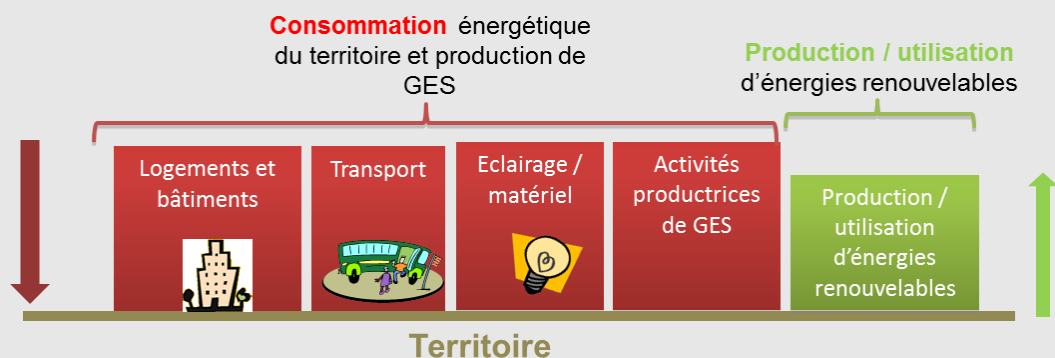
- ✓ Valorisation des déchets du démantèlement
- ✓ Valorisation des déchets verts liés au paysagement du site et valorisation (lien avec aspects énergétiques pour la filière bois de haie et compostage/méthanisation ?)
- ✓ Attention portée à la gestion des déchets produits par les équipements touristiques / de loisirs actuels et futurs

# F. Energie

## CHAMPS ABORDÉS

- Les secteurs de consommation énergétique (et de production de GES) :
- Les facteurs contribuant à la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables

24



## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

### ■ F.1- Gouvernance : connaissance et maîtrise des enjeux énergétiques ?

Un diagnostic énergétique a été réalisé par l'ADEME et la Région en 2005 pour tous les Pays Bas-Normands, il est en cours de réactualisation, mais constitue une première base solide pour analyser les postes de consommation énergétique afin d'identifier des leviers de réduction.

La question énergétique a été traitée spécifiquement et de manière globale par le Pays au travers de la démarche PCT (Plan Climat Territorial). Il existe aussi des actions ou réflexions à l'échelle locale, au travers des Agendas 21 ou des PLU.

Le Plan Climat a fixé des objectifs de lutte contre le changement climatique à court et moyen termes :

- ✓ Pour **2012** : stabiliser les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) au niveau de 1990

- ✓ Pour **2020** : atteindre l'objectif des " 3 x 20 " de l'Union Européenne (réduire de 20% les émissions de GES ; améliorer de 20% l'efficacité énergétique ; porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie)
- ✓ Pour **2050** : atteindre l'objectif du " Facteur 4 " (diviser par 4 les émissions d'ici 2050).

Une gouvernance et un pilotage de ce Plan Climat ont été mis en place (comité de pilotage PCT, recrutement d'une animatrice, partenariats, travaux des commissions du conseil de développement et commission permanente du Syndicat Mixte du Pays). Ils ont pour mission la définition d'objectifs chiffrés de réduction d'émissions de GES, la production de fiches actions, l'évaluation pour réajustement et la communication/information auprès des acteurs et partenaires du territoire.

### ■ F.2- Quels enjeux liés à la consommation énergétique du territoire (bâtiments, transport, activités économiques...) ?

*(Les données du diagnostic ont été collectées à l'échelle Pays)*

Le territoire du Pays représente 9% de la population régionale mais contribue à près de 10% de la consommation énergétique et 13,7% des émissions de GES de la région. La consommation énergétique est de 2,39 Teq Pétrole/habitant soit un ratio supérieur au taux régional (2,33 Teq Pétrole/habitant).

*Teq= Tonne équivalent*

L'habitat contribue à 48% de la consommation énergétique du territoire (près de 80% de la consommation énergétique dans l'habitat est liée au chauffage). Cette part est plus importante qu'en région où le résidentiel contribue à 41% de la consommation. Les transports contribuent ensuite à 1/4 de la consommation énergétique (contre 29% en région). Le

dernier quart se partage entre les secteurs de l'industrie, des services et de l'agriculture. Les chiffres importants de la consommation énergétique par le secteur de l'habitat sont accentués par un parc de maisons individuelles très important (81% en 2005) et une part des logements construits avant 1975 qui atteint 62%.

- ✓ Une amélioration de près de 33% des consommations du secteur agricole

*Scénario Volontariste de réduction des Gaz à Effet de Serre d'origine énergétique*

Le Pays devra affiner ces objectifs au travers du PCT et décliner les objectifs dans le programme d'actions, cela pourra se traduire au travers d'actions spécifiques, dans la charte commune et les documents d'urbanisme (Agenda 21, SCoT...)

D'après le diagnostic régional, les secteurs de l'habitat et des transports sont ceux où le potentiel de gain est le plus important. Le scénario volontariste qui ressort de ce diagnostic s'appuie sur :

- ✓ La réduction des consommations et des émissions liées au chauffage des logements
- ✓ La diminution dans le secteur des services, du recours aux énergies fossiles
- ✓ La réduction des véhicules particuliers et le développement des transports en commun
- ✓ Une amélioration de près de 25% des consommations du secteur industriel

	2009 (en Teq CO2)	2013 (en Teq CO2)	Objectif de réduction	Volume (en Teq CO2)
Habitat	225 500	164 800	27%	60 700
Transports	217 000	184 000	15%	33 000
Agriculture	36 000	30 000	17%	6 000
Services	66 500	57 800	13%	8 700
Industrie	37 573	32 900	12%	4 673

## ■ F.3- Quels enjeux de production et d'utilisation d'énergies renouvelables (biomasse/bois, solaire, éolien, hydraulique...)?

Il n'existe pas pour le moment d'étude globale sur le potentiel de production d'énergies renouvelables même si des approches d'évaluation de gisement (bois, biomasse...) ont été réalisées. Les énergies renouvelables présentes localement sont :

- › Bois énergie
- › Biomasse
- › Energie hydraulique
- › Solaire
- › Eolien

### Bois énergie

Actuellement deux filières existent dans la Manche, la filière énergétique issue du bois de bocage (acteurs privés agricoles) et la filière issue des déchets (grosses unités et grands groupes privés).

En ce qui concerne le bois de bocage, la ressource locale est sous-valorisée : sur les 233 000 tonnes potentiellement valorisables grâce aux 56 000 Km de haies dans le département, seules une petite partie est actuellement utilisée (900 tonnes dans la filière organisée par Haiecobois) auxquelles s'ajoutent l'utilisation individuelle par des exploitants agricoles notamment. Il existe donc un potentiel économique et énergétique non négligeable qui permettrait la création d'une plus-value sur l'entretien des haies.

Les enjeux concernant cette filière sont l'augmentation de la demande en bois par la construction de chaudières collectives ; la structuration des filières locales ; l'augmentation de la production de bois énergie à partir du bois de haies (mais dans une logique de gestion

durable de la haie) ; l'animation et l'ingénierie par un inventaire des ressources et des conseils techniques auprès des propriétaires pour une gestion durable de la haie.

### Biomasse/méthanisation

Le territoire présente un gisement local important : effluents d'élevage, déchets verts, déchets alimentaires... L'agriculture représente 97% du potentiel mobilisable pour la méthanisation (Source Biomasse et CRAN, novembre 2011). Il existe aujourd'hui un enjeu global de valorisation de cette matière organique grâce à la méthanisation et la fermentation avec d'autres déchets (bioréacteurs). Pour les projets de méthanisation il est nécessaire d'assurer la proximité entre le lieu d'utilisation de l'énergie biomasse et le gisement. La rentabilité d'un projet est optimisée si on combine une utilisation de l'énergie produite en électricité/gaz et parallèlement en chaleur. Cela soulève la nécessité de mener des études technico-économiques sur le territoire et d'identifier les dispositifs mobilisables.

Différents acteurs travaillent sur la méthanisation en étude amont ou en accompagnement de porteurs de projet : la chambre d'agriculture, l'ADASEA et Biomasse Normandie, il conviendra donc de garantir la cohérence entre ces démarches dans le cadre de l'élaboration de projets sur le territoire. C'est dans ce cadre que le Pays de la Baie a recruté un stagiaire spécifiquement sur ce sujet et qui travaille en collaboration avec Biomasse Normandie

## ■ F.4- Quels liens entre l'opération de développement de la vallée et l'énergie ? Quels enjeux ?

### Consommation d'énergie

Le projet de développement devra veiller à permettre une limitation de la consommation énergétique en particulier dans les hébergements et équipements touristiques et de loisirs (représentant le poste majeur de consommation) mais également en proposant une réflexion sur les transports vers le site et le développement des modes doux et alternatifs.

### Production/utilisation d'énergies renouvelables

Le projet intègre la suppression d'une source de production d'énergie renouvelable : les barrages de Vezins et La Roche-qui-Boit. Le futur projet se devra donc d'être exemplaire sur la production et l'utilisation d'énergies renouvelables : petit éolien, la biomasse, le bois (de haies notamment).

La Haie devra être au centre des aménagements pour sa plus-value environnementale (rôle dans la limitation des transports de matière vers les cours d'eau, biodiversité, paysage...), son rôle énergétique et économique (valorisation en bois plaquette et revenu supplémentaire pour les agriculteurs et propriétaires).

Il existe donc un enjeu global de maîtrise de l'impact énergétique du projet (compensation, optimisation), dans un projet dont l'impact majeur sera la suppression d'une source d'énergie renouvelable.

Attention cependant à ne pas confondre ce qui relève d'une production d'énergie renouvelable et d'une production durable. En effet, en ce qui concerne les barrages, même si l'énergie hydraulique constitue une énergie renouvelable, les impacts des barrages sur l'environnement, leur coût d'entretien actuels et futurs (quid du coût de rénovation d'ouvrages centenaires si l'option d'arasement n'avait pas été retenue ?) peuvent questionner sur la nature « durable » de cette production d'énergie. Il en va d'ailleurs de même pour toute source d'énergie, la qualité « renouvelable » d'une énergie ne doit pas masquer les réflexions nécessaires quant à sa production et son utilisation durables (cela concerne donc également les réflexions sur l'énergie éolienne, l'énergie biomasse, l'énergie bois etc..)

## CONCLUSION : Les enjeux

### QUELS DÉFIS...

#### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

- ✓ La cohérence avec le PCT du Pays
- ✓ La réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique du territoire
- ✓ La production / utilisation d'énergies renouvelables (cf. enjeux spécifiques bois et méthanisation)

#### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

- ✓ Les enjeux de moindre consommation sur tous les équipements liés au projet (incluant une réflexion sur la consommation énergétique des futurs aménagements touristiques ou des potentielles extensions de la Mazure), les déplacements etc...
- ✓ Les enjeux de production d'énergies renouvelables et les synergies possibles : la haie et ses potentiels paysagers, de production énergétique, de protection contre l'érosion etc...
- ✓ Un projet exemplaire et innovant énergétiquement



## CHAMPS ABORDÉS

L'agriculture a été abordée spécifiquement, au-delà de l'analyse économique du territoire, car elle constitue une activité particulièrement importante dans la Manche tant sur les aspects économiques, sociaux qu'environnementaux.

Les champs abordés sont les composantes de l'activité agricole (place de l'agriculture dans l'occupation du sol, l'activité économique et l'emploi), ses évolutions, ses liens avec les enjeux environnementaux, et les tendances ou pistes de développement possibles pour le monde agricole.

*Les données chiffrées pour 2010 proviennent des résultats partiels et provisoires du recensement général agricole de 2010. Les données complètes et validées seront communiquées par la DRAAF début 2012.*

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

■ **G.1- Enjeux économiques et sociaux : quelles sont les caractéristiques de l'activité agricole et de l'emploi agricole sur la zone d'étude ? Quelles sont les évolutions sur les dernières années ? Des points forts / faibles / menaces / opportunités ?**

### **Caractéristiques générales (structure, emplois et production)**

Sur le territoire d'étude, la surface consacrée à l'agriculture représente 80% du territoire. Situé au cœur d'un grand bassin traditionnel d'élevage, ce territoire est une zone d'agriculture dynamique, intensive, avec une forte densité d'exploitations/ d'agriculteurs (1 219 emplois recensés en 2008). La production dominante est la production laitière intensive (80% du produit agricole actuel). La production laitière est complétée par d'autres élevages (bovins viande, volaille, porcs...), avec des industries de transformation implantées localement. L'agriculture locale est performante et les revenus sont globalement sécurisés (en particulier grâce à la diversification) et possède de nombreux signes de qualités sur certains produits.

Il s'agit d'un secteur important dans l'activité économique de la zone puisqu'elle représente 11% de l'emploi (contre 7,5% dans le département et 5,6% en Basse-Normandie). Les agriculteurs exploitants représentent 9 % de la population active (contre 6% dans la Manche).

### **Les évolutions de l'agriculture**

Le Recensement Général Agricole de 2010 nous permet de constater des tendances dans l'évolution du territoire, à commencer par une diminution des surfaces agricoles (-2% entre 2000 et 2010, équivalent à 750 ha).. Ce sont également plus d'un tiers des exploitations agricoles qui ont disparu en 10 ans (soit 730 en moins). La majeure partie de ces disparitions ont été accompagnée de regroupement ou rachat mais la baisse du nombre d'exploitations peut aussi s'expliquer par les difficultés de reprise/transmissions/installations (en 2010, près de 45% des exploitations n'ont pas de successeurs connus).

Au-delà d'une réorganisation de l'activité sur le territoire, la tendance lourde sur ces dernières années demeure la baisse importante de l'emploi agricole. En 9 ans, le secteur de l'agriculture a perdu près de 400 emplois soit 24% des emplois de 1999. Cette évolution est beaucoup

plus marquée que sur le reste de la Région (-17,6% pour le département et -18,5% pour la région).

**Les enjeux sont donc le maintien de l'activité agricole par la préservation des terres et des emplois.**

### **Autres enjeux économiques :**

#### **- La structuration des exploitations et leur rentabilité**

Les exploitations de la zone restent plus petites que dans d'autres territoires, donc le revenu individuel à l'ha est plus bas. Elles sont également morcelées et dispersées, ce qui représente une faiblesse en terme de dépenses de fonctionnement, d'efficacité et donc de rentabilité. Le morcellement limite également l'accès des bêtes aux parcelles en prairies, impliquant un recours important aux cultures fourragères pour nourrir les animaux. Avec des impacts négatifs pour l'agriculteur (coût) et l'environnement (érosion et relargage des MES dans les cours d'eau renforcé sur ces types de cultures ou sols nus).

#### **- Des processus d'installation complexes**

Même si les jeunes agriculteurs sont motivés et que le taux de renouvellement est plutôt bon, on observe un certain nombre de freins à l'installation et la tendance va plutôt vers l'agrandissement d'exploitations existantes que vers de nouvelles installations.

Les différents freins relevés sont : un contexte économique agricole difficile (volatilité et baisse des prix), la transmission de l'outil (montant des reprises élevé, terres disponibles rares...), le développement de l'urbanisation qui augmente la pression foncière, le morcellement, le voisinage : qui peut parfois constituer un frein au développement, la main d'œuvre : capacité à trouver de la main d'œuvre qualifiée

Le Pays de la Baie, la Chambre d'Agriculture, le CRDA de la Baie et l'ADASEA ont mis en place un appel à projets PIDIL (programme pour l'installation et le développement des initiatives locales) visant à

« Valoriser et renforcer à l'échelle locale les dispositifs d'installation pour assurer le renouvellement des chefs d'exploitation présents sur le territoire du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel »

## - La réforme de la Politique Agricole Commune

Aujourd'hui l'activité agricole est directement conditionnée par la Politique Agricole Commune (PAC). Le territoire n'échappe pas à ce facteur exogène et aux mutations importantes induites par les différentes réformes. Les effets de nouvelles règles prévues à partir de 2013 pour la PAC ne sont pas encore mesurables, mais il apparaît nécessaire d'ouvrir une réflexion sur la capacité de réduction de la dépendance face à la PAC / aux logiques de marché pour un secteur économique important localement.

## - La valorisation touristique

Le renforcement de l'activité touristique, afin de développer les complémentarités entre la Baie du Mont Saint Michel et le territoire est une opportunité à saisir pour le monde agricole notamment dans une perspective de diversification de l'activité. L'agritourisme est déjà en partie développé sur le territoire grâce à des gîtes labellisés, gîtes ruraux, la commercialisation de produits du terroir ou encore l'existence de marques « *Bienvenue*

à la Ferme » et « *Manche Terroir* ».

L'enquête de terrain révèle aussi une demande importante de collaboration entre les agriculteurs et les restaurateurs afin de développer l'offre de produits locaux grâce aux circuits courts.

## - un fort travail en réseau :

Le tissu d'acteurs en place (la chambre d'agriculture, le Pays, les GVA (groupement de vulgarisation agricole) et le CRDA, l'ADASEA, etc..) et les démarches qu'il lance constituent un point fort pour le renforcement et le développement de l'agriculture locale.

**Les enjeux auxquels est confrontée l'agriculture sont donc la rentabilité économique des exploitations, le renouvellement de la population agricole et l'installation des jeunes, la diversification et le développement de l'agritourisme, la diminution de la dépendance face à la PAC et aux logiques de marché, ainsi que le maintien d'un travail en partenariat pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.**

## ■ G.2- Connaissance et maîtrise des enjeux sociaux et environnementaux liés à l'agriculture (contribution et impacts) : lien avec le paysage, l'eau, l'énergie ? Lien avec l'attente sociétale ?

### Les attentes de consommateurs : qualité, prix

On note une recherche de plus en plus prononcée de la part des consommateurs de produits de qualité, voire haut de gamme. Mais à contrario des attentes de maîtrise des prix et de recherche des prix les plus bas par une majorité de la population (phénomène accentué par la baisse du pouvoir d'achat). Sur le territoire des productions locales sont compatibles avec le développement des produits de qualité (AOC, marques existantes, etc...).

### Le soutien à l'économie locale et la réduction des transports des productions par le développement des circuits-courts

La proximité entre lieu de production et de consommation permet d'une part le soutien à l'économie locale et d'autre part la réduction des transports de marchandises. Afin de répondre à ces enjeux, les acteurs locaux se sont engagés dans la réflexion sur les facteurs favorisant le développement de tels circuits. Il convient à présent de sensibiliser les particuliers, restaurateurs et les collectivités afin d'atteindre des masses critiques suffisantes pour développer les circuits courts.

### La compétition pour le foncier agricole / urbanisation

La Surface Agricole Utile est rognée par divers mécanismes : extensions urbaines, infrastructures de transports, augmentation de la taille des exploitations, construction de bâtiments d'élevages, etc... Le contrôle de ces mécanismes peut se faire à différentes échelles, grâce aux règlements d'urbanisme et d'aménagement (SCoT, PLU...).

### Le maintien des paysages et de l'identité + conséquences sur la qualité de l'eau

Au-delà de l'aspect économique, l'agriculture joue un rôle important dans le maintien d'espaces ruraux vivants et aménagés. Même si le bocage s'est fortement aéré, il demeure l'élément constitutif des paysages du département. Le maintien de la trame bocagère (haies et talus) est un enjeu majeur pour l'atteinte d'une bonne qualité des eaux (limitation de l'érosion et phytoépuration). Le SCoT recommande d'ailleurs la valorisation du bois-énergie pour accélérer la replantation des haies et favoriser une bonne gestion de ce bocage.

### La reconquête de la qualité de l'eau et l'excellence environnementale

Le diagnostic environnemental a relevé un certain nombre d'éléments pénalisants dans l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau concernant l'agriculture : des pollutions diffuses (pesticides, nutriments azotés et phosphorés ponctuellement à l'origine d'eutrophisations), matières en suspension, habitats dégradés...

Le SAGE, dans son programme d'actions, avait mis en avant certains leviers pour remédier à cette situation :

- ✓ Réduction des flux polluants à la base (rejets d'élevages, fertilisants, pesticides...)
- ✓ Réduction de l'érosion entraînant le relargage de matières en suspension dans les cours d'eau (et des polluants) par des pratiques culturales adaptées
- ✓ Maintien et augmentation des talus et haies pour limiter l'érosion
- ✓ Conservation des zones humides pour leur pouvoir épurateur

✓ Etc...

De réels efforts ont été réalisés depuis plusieurs années par le monde agricole et ont permis de réduire considérablement les impacts de l'agriculture sur les milieux (nitrates/phosphates/pesticides/sédiments) :

- ✓ Très forte baisse de l'utilisation des engrais par valorisation des effluents d'élevage
- ✓ La quasi-totalité des bâtiments d'élevages passés aux normes
- ✓ Normes en faveur de la protection de l'environnement /eau
- ✓ Du conseil technique également (SAGE, CATER, Chambre d'agriculture, INRA...)

Malgré cela, la pression agricole est encore trop importante pour permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau, notamment à cause de la diminution des surfaces en herbe au profit des cultures, la régression du

bocage, des zones humides... Le défi pour le territoire et le monde agricole consiste donc à mettre en place des modes de production et un aménagement du territoire (haies) limitant la production de polluants, l'érosion et le relargage des polluants et des matières en suspension jusqu'aux cours d'eau.

**Les enjeux sociétaux et environnementaux de l'agriculture sont donc d'apporter une réponse à la demande de produits de qualité, le développement des circuits courts, la contribution au maintien d'une eau de qualité, de l'identité bocagère et paysagère du territoire, ainsi que la réduction des émissions de GES par le développement de la filière bois et de la méthanisation.**

### ■ G.3- Des leviers existent-ils pour répondre aux enjeux ?

**Sur l'enjeu de diminution de la vulnérabilité économique/sociale** : évolution des pratiques, développement des circuits-courts, diversification (touristique, filière bois), restructuration foncière, groupements/mutualisation, aide à l'installation et au développement, réflexion sur l'efficacité économique des exploitations, etc...

**Contribution de l'agriculture au maintien d'une eau de qualité/performance environnementalement** : Renforcement de la trame bocagère (lien filière bois), maintien de l'élevage (maintien des surfaces enherbées). Accompagnement des exploitations vers des pratiques exemplaires en matière environnementale. Valoriser les bonnes pratiques. Restructuration foncière afin d'aider les rotations et l'accessibilité aux animaux à plus de parcelles (donc maintien des prairies).

**Développement des circuits-courts** (par maintien des outils de transformation : laiteries / abattoirs, structuration des filières...), plateforme, augmentation de la demande (lien avec la restauration dans le cadre du projet de développement).

**Développement de la filière bois et méthanisation** : favoriser le maintien/renforcement du bocage par la valorisation économique du bois, animation et accompagnement auprès des exploitants pour gestion de la haie.

**Un chantier serait donc à ouvrir pour favoriser une agriculture efficace et rentable économiquement (en diminuant notamment sa dépendance au contexte mondial et en améliorant sa rentabilité interne), socialement (pour conserver la population agricole locale), et environnementalement (c'est à dire qui permette d'atteindre le bon état de l'eau, préserve la trame bocagère, valorise les énergies renouvelables...) : l'agriculture durable pour le territoire**



## CONCLUSION : Les enjeux

### QUELS DÉFIS...

#### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

30

- préservation des terres agricoles / Maintien de la production laitière et élevage
- maintien de l'emploi agricole
- la rentabilité économique des exploitations
- le renouvellement de la population agricole et l'installation des jeunes
- la diversification agricole et le développement de l'agritourisme
- le maintien d'un travail partenarial pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux
- la réponse de l'agriculture à la demande de produits de qualité
- le développement des circuits-courts : le soutien à l'économie locale et la réduction des émissions de GES liées au transport
- Contribution de l'agriculture au maintien d'une eau de qualité : Le défi pour le territoire et le monde agricole consiste donc à mettre en place des modes de production et un aménagement du territoire limitant la production de polluants, l'érosion le relargage des polluants et des matières en suspension jusqu'aux cours d'eau.
- Contribution de l'agriculture au maintien de l'identité bocagère et paysagère du territoire
- Contribution de l'agriculture à la réduction des émissions de GES du territoire + développement de la filière bois et méthanisation
- Enjeux de gouvernance et de moyens : La capacité locale à répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux (connaissance technique, moyens financiers, volonté politique, animation, pilotage...). Techniques pointues à maîtriser, un soutien technique, une animation nécessaire (étude technico-économique d'une agriculture durable)

#### Résumé des enjeux : la mise en place d'une agriculture durable sur le territoire :

- Des enjeux et des leviers intimement liés : un chantier à ouvrir pour favoriser une agriculture efficace et rentable économiquement (en diminuant notamment sa dépendance au contexte mondial et en améliorant sa rentabilité interne), socialement (pour conserver la population agricole locale), et environnementalement (c'est à dire qui permette d'atteindre le bon état de l'eau, préserve la trame bocagère, valorise les énergies renouvelables...) : l'agriculture durable pour le territoire
- Comment proposer une agriculture rentable et qui crée de l'emploi, maintienne la population agricole sur le territoire tout en limitant sa dépendance aux aléas économiques et en limitant au maximum ses impacts sur l'environnement ?
- Un nécessaire partage des enjeux par l'ensemble des acteurs du territoire : agriculteurs, collectivités, partenaires, habitants.

#### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

- Des enjeux liés au foncier libéré : le fond de vallée devra faire l'objet d'une gestion durable et la place de l'agriculture (élevage et donc pâturage..) devra être posée. Possibilité d'une petite installation ? Contractualisation avec un (ou plusieurs) exploitant(s) ? La libération d'espaces pourra également être l'occasion de repenser certaines circulations agricoles. Au-delà du fond de vallée la question de l'aide à l'installation d'agriculteurs (avec des productions répondant aux enjeux de territoire notamment dans des logiques de circuits-courts et de valorisation touristique) se posera aux alentours.
- Des enjeux liés au développement du tourisme et de l'agri-tourisme : possible diversification touristique (hébergement, produits, restauration ...) + approvisionnement des restaurateurs en produits locaux et produits du terroir. Développement des circuits-courts.
- Rappel de l'enjeu d'atteinte du bon état de l'eau (nécessité par rapport à la pertinence et l'exemplarité du projet). L'agriculture étant un acteur majeur de ce défi. → Enjeu d'exemplarité du projet
- Des enjeux liés à l'aménagement de la vallée et de ses alentours : maintien et renforcement de la trame bocagère et de la qualité des paysages tant pour les aspects identitaires et touristiques que pour les impacts bénéfiques sur la qualité des eaux + filière bois (production / utilisation de l'énergie bois)

## CHAMPS ABORDÉS

Les champs abordés sont les composantes de l'activité – Emplois et établissements, répartition par secteur d'activités, par zone géographique, ... les évolutions constatées, et les tendances ou pistes de développement possibles pour le monde économique.

*Les données chiffrées proviennent des données Insee issues des recensements et des entretiens avec les intercommunalités et institutionnels (CCI, CAM)*

*Les enjeux agricoles et touristiques ont fait l'objet de développements spécifiques dans d'autres parties du diagnostic. Leurs enjeux sont évidemment à intégrer aux enjeux économiques*

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

### ■ H.1- Quelles caractéristiques de l'emploi ? Quelles évolutions sur les dernières années ? Quels enjeux ?

Au global, le territoire d'étude comptait près de 11 300 emplois en 2007 (données INSEE), soit une progression de près de 3% depuis 1999. Celle-ci n'intervient cependant que sur la communauté de communes de Ducey. Les autres CC et la commune-canton d'Isigny-le-Buat stagnent.

Avec 11 935 actifs occupés résidant sur place, et environ 66% des emplois locaux occupés par ces résidents, le territoire montre une véritable autonomie économique vis-à-vis des pôles extérieurs (notamment Avranches et dans une moindre mesure, Fougères).

Néanmoins, des liens importants sont constatés entre les deux territoires au regard des déplacements domicile –

travail. Les actifs résidents du territoire alimentent en partie les entreprises d'Avranches, et inversement.

Le « mix urbain – rural » permis par la proximité d'Avranches offre une double attractivité résidentielle pour les actifs et donc un véritable choix de « vie ». Cette caractéristique est un avantage certain pour les entreprises du secteur au regard du désir de culture, de sports, de services ... des jeunes actifs notamment.

Les enjeux économiques et sociaux majeurs qui ressortent en matière d'emploi :

- le maintien de l'équilibre constaté (emplois / actifs résidents) : donc l'augmentation de l'emploi en cohérence avec la croissance démographique actuelle
- l'articulation urbain / rural

### ■ H.2- Quelles caractéristiques du tissu économique sur la zone d'étude ? Quelles évolutions sur les dernières années ? Des points forts/faibles ? Des menaces ? Des opportunités ?

#### Les secteurs d'activités

Le secteur regroupe en 2010 plus de 1340 établissements avec une légère croissance de 2% depuis 2003. Le territoire se caractérise par une part très importante de petites entreprises (73% n'ont pas de salariés fin 2008) mais aussi par une concentration de l'emploi au sein de quelques établissements (1% d'entre eux regroupent près de 44% des emplois de la zone). Nombre d'entre eux apparaissent comme des fleurons de l'industrie Bas-Normande (Louis Vuitton, les Tricots Saint-James, Chéreau, Electropoli, Lactalis, la Compagnie des Fromages, Sirec, ...).

Ces grands établissements se répartissent de manière relativement homogène sur le territoire d'étude.

Les bassins de vie et la répartition des emplois révèlent en revanche des orientations économiques bien distinctes d'un territoire à l'autre :

- Un bassin de vie fortement résidentiel et des emplois majoritairement tournés vers la catégorie « administration, enseignement, santé, action sociale » sur la CC du canton de St James : + de 40% des emplois

- Des bassins / emplois plus industriels : CC du canton de Ducey (54% des emplois dans l'industrie, poids de Vuitton) et commune-canton d'Isigny-le-Buat (56% des emplois dans l'industrie)
- Des emplois plutôt tertiaires et notamment tournés vers le commerce sur la CC du canton de St-Hilaire-du-Harcouët

Les difficultés économiques n'épargnent pas les entreprises locales : le Pays de la Baie a récemment été reçu au Fonds National de Revitalisation des territoires (début 2010) : 3 plans de sauvegarde de 170 emplois au total ont été mis en place dont deux sur le territoire : Jean Chéreau SAS (Avranches / Ducey) et ALLIORA (Saint-Hilaire-du-Harcouët).

Le tissu commercial et artisanal de la Sélune est particulièrement dense avec une moyenne de 18,3 activités commerciales et artisanales pour 1000 habitants contre 15,4 en moyenne départementale, mais il reste fragile.

La problématique de la transmission d'entreprises constitue donc un enjeu majeur des années à venir avec

des difficultés bien identifiées par les acteurs : nombre important de chefs d'entreprises de plus de 54 ans, viabilité économique de l'entreprise, manque de repreneurs, coût excessif de certaines reprises...

**Les enjeux économiques et sociaux majeurs qui ressortent de l'analyse « des établissements » pour le territoire sont donc :**

- le maintien et le développement des activités « non présentesielles »
- le développement des activités dites « présentesielles » (donc liées à l'attractivité démographique)

**En croisant avec les autres champs de développement, des enjeux ressortent de cette analyse :**

- la croissance démographique impactant directement l'activité présentesielle et assurant ainsi la pérennisation et le développement des services, des activités artisanales et commerciales
- l'activité touristique, par ailleurs, pourra s'appuyer sur ces offres de services de proximité maintenues et développées

## ■ H.3- Quels enjeux liés à la gouvernance économique (animation et stratégie de développement économique) ?

**Les parcs d'activités et la stratégie de développement économique**

Les quatre cantons du territoire disposent de 9 grandes zones et d'une quinzaine de petites adaptées aux besoins du territoire. Cependant, il n'existe pas de spécialisation de ces zones (mis à part pour les activités commerciales) et pas / peu de stratégie économique commune, ce qui place toutes les zones similaires en situation de concurrence.

En termes de services, certaines zones apparaissent comme potentiellement « raccordables » au Très Haut Débit, cependant plusieurs acteurs pointent la difficulté de trouver un opérateur qui propose le service à un coût raisonnable.

En matière de promotion / commercialisation, les territoires travaillent avec la CCI et mobilisent les outils proposés (Espaces Manche). Trois territoires ont également fait appel à des structures extérieures pour commercialiser leurs parcs, zones d'activités, avec des résultats très mitigés.

Au final, l'implantation d'entreprises est essentiellement due à un développement endogène (création d'entreprises, réimplantation d'entreprises au sein d'espaces économiques modernes, besoin de développement des entreprises locales), l'exogène étant, a priori, capté plus facilement par le territoire avranchin.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays de la Baie du Mont Saint Michel, les travaux préparatoires au Document d'Orientations Générales ont mis en exergue des zones de développement privilégiées des activités économiques : Saint-James et Ducey sont rattachées à la dynamique de l'A84. Isigny-le-Buat et Saint-Hilaire-du-Harcouët à celle du Mortainais. Tout l'enjeu du Scot est la définition d'une stratégie économique partagée et cohérente.

**Zoom sur les politiques en matière d'immobilier d'entreprises**

En matière d'immobilier d'entreprises, trois territoires ont ou vont développer des stratégies d'accueil en proposant des outils d'accompagnement complémentaires : Le territoire de la Communauté de Communes de Saint-James (existence d'une pépinière d'entreprises / hôtel d'entreprises tertiaire et de l'ancien siège social d'Electropoli, qui est en vente), la Communauté de Communes et la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët (4 ateliers-relais et des bureaux au sein de la maison des entreprises) et enfin, la commune canton d'Isigny-le-Buat qui porte actuellement une réflexion pour relancer une politique d'atelier relais.

En matière de stratégie de développement économique, le constat est relativement flagrant, les territoires développent des stratégies non concertées et sans spécialisation et différenciation marquée.

Au regard des potentiels d'accueil identifiés précédemment, il est constaté une réelle inadéquation entre la politique d'immobilier d'entreprises et les stratégies foncières développées (plus de 160 hectares disponibles ou potentiellement disponibles). Les échanges lors des ateliers ont posé la nécessité d'adjoindre à la politique d'offre d'accueil une vraie politique d'animation et d'accompagnement (il existe des exemples locaux de pépinières n'ayant pas fonctionné faute d'animation).

En termes de création d'entreprises, il existe sûrement un potentiel de création d'emplois à partir des entreprises existantes et il serait donc pertinent de lancer une réflexion sur la création d'emploi avec les chefs d'entreprises.

## ■ H.4- Le démantèlement des barrages et le développement de la vallée peuvent-ils avoir des impacts sur l'emploi ?

*L'étude de l'impact économique de la disparition des barrages et des lacs/ du développement de la vallée est complexe puisqu'elle mêle impacts directs et indirects et que le dénombrement d'emplois est complexe dans certains secteurs d'activités*

### Impacts négatifs sur l'emploi

Après enquête auprès des acteurs locaux du tourisme, il ressort que l'arasement des barrages aurait un impact direct sur les 3 emplois du barrage (mais reclassement EDF), un risque important sur une partie des emplois de la Mazure (28 emplois) et de l'Ange Michel (6 permanents et 28 saisonniers) si aucune mesure n'est prise pour développer leur activité, et un risque limité voire nul sur les emplois liés à l'hébergement, la restauration et à la visite des autres sites sur le reste du territoire (cf. diagnostic complet pour les explications de l'analyse).

**Cette analyse, même sujette à certaines incertitudes, dément dans tous les cas les résultats d'une information faisant état de la perte ou de la mise en difficulté de 800 emplois touristiques.**

### Impacts positifs

L'impact économique lié aux travaux de démantèlement de l'ouvrage et au réaménagement de la vallée ne serait

pas négligeable avec une activité limitée dans le temps (quelques mois) mais pour des montants très importants.

Les choix de développement, d'aménagement, et d'organisation futurs conditionneront les créations d'emploi et de richesse. Les pistes évoquées laissent cependant penser que la mutation de la vallée et son développement contribueront à créer de l'activité bénéfique pour le territoire : développement d'une offre de loisirs, développement de la pêche, développement d'une offre d'hébergement adaptée. : **une nouvelle image pour le territoire, une nouvelle attractivité touristique, économique et résidentielle**

**Tout l'enjeu sera de permettre à minima de conserver l'emploi actuel (essentiellement Mazure), ce qui est possible sous certaines conditions, mais surtout de créer des emplois supplémentaires en permettant un développement économique et touristique plus important que dans l'état actuel (visant des retombées positives pour le territoire).**

Comme il l'est précisé dans d'autres parties (tourisme, paysage, etc..), le territoire ne valorise actuellement pas entièrement ses richesses et le potentiel économique, social et touristique n'est pas optimisé.

## CONCLUSION : Les enjeux

### QUELS DÉFIS...

#### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

- le maintien de l'équilibre constaté (emplois / actifs résidents) : donc l'augmentation de l'emploi en cohérence avec la croissance démographique actuelle
- l'articulation urbain / rural
- le maintien et le développement des activités « non présentes »
- le développement des activités dites « présentes » (donc liées à l'attractivité démographique)
- la définition d'une politique économique pour certains plus précise au sein de leur intercommunalité et surtout une concertation des politiques conduites à l'échelle du territoire et plus largement du Scot
- la mutualisation de l'animation économique tant en direction des entreprises en place (développement endogène) qu'en direction de l'extérieur (développement exogène)
- la qualification des parcs d'activités et le développement des services au sein de ces zones (haut débit notamment). Cette qualification passe par des aménagements qualitatifs et des implantations (bâtiments) de qualité.
- L'accessibilité du territoire : accessibilité physique et accessibilité numérique : développement du Très Haut Débit est un enjeu fondamental de développement

#### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

*(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)*

- La capacité du territoire à créer du développement économique à partir du développement de la vallée (création d'emploi, retour pour le local).
- L'accessibilité du territoire (physique mais également numérique) concerne aussi le projet de développement de la vallée puisqu'elle impacte l'attractivité touristique

# I. Tourisme

## CHAMPS ABORDÉS

34

Le diagnostic est découpé de la manière suivante :

- Analyse quantitative et qualitative de l'hébergement et la restauration
- Analyse quantitative et qualitative de l'offre en termes d'activités de loisirs et de patrimoine
- Analyse de l'organisation et la promotion touristique
- Une dernière partie traite spécifiquement de l'impact de l'opération d'arasement sur l'offre touristique et des potentiels de développement pour un futur schéma de développement de la vallée

### La synthèse des enjeux sur tous ces champs se trouve en toute fin de chapitre

Les données utilisées pour l'analyse de l'hébergement et de la restauration proviennent de deux sources : une analyse quantitative et cartographique réalisée à partir d'une base de données de l'ensemble des hébergements de la zone et une enquête. L'enquête a été réalisée auprès de l'ensemble des hébergeurs et restaurateurs par téléphone (soit les 150 équipements d'hébergement : hôtels, campings, gîtes, chambre d'hôte.... Ainsi que les 40 restaurants. Ces équipements représentant environ 130 propriétaires différents). Le taux de retour a été plutôt bon puisque 77 personnes ont répondu (60%).

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

### HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

■ I.1- Comment caractériser la capacité d'accueil commerciale ? Quels sont les modes d'hébergement dominants ? Quel est leur niveau de gamme ? Quelle est la répartition territoriale et comment s'explique-t-elle ?

■ Quelle influence exerce la proximité du Mont-Saint-Michel ?

■ Y a-t-il une localisation privilégiée des hébergements le long de la Sélune ?

Avec 2 667 lits touristiques commerciaux, la capacité d'accueil des 4 cantons étudiés est tout à fait conséquente. Les différents modes d'hébergement marchand sont bien représentés sur la vallée de la Sélune, avec une dominante assez nette de l'hôtellerie de plein air (35 % du nombre de lits), suivie de l'hôtellerie avec 29 % des lits puis des gîtes avec 10% et des gîtes de groupes (10 % également).

Les différents modes d'hébergement se répartissent de manière assez équilibrée sur tout le territoire. Les chambres d'hôtes sont particulièrement concentrées à l'ouest, à proximité de la baie du Mont Saint-Michel. Une grande majorité de communes possède une capacité d'accueil minimum grâce à la présence d'au moins un gîte ou d'une chambre d'hôtes. Enfin l'hébergement pour groupes est en grande partie concentré sur Isigny-le-Buat avec la base de la Mazure et les hébergements associés.

Deux facteurs semblent expliquer en partie la localisation de l'hébergement :

- La proximité de la baie du Mont Saint-Michel : concentration de 4 pôles hôteliers sur 5 dont celui de Saint-Quentin-sur-le-Homme à proximité de l'échangeur de l'A 84, majorité des chambres d'hôtes.
- La vallée de la Sélune, avec une localisation privilégiée des campings et des hébergements pour groupes (poids de la base de la Mazure).

Tous les niveaux de gamme sont représentés, avec une prépondérance nette du 2\*. Si le 3\*/4\* est dans l'ensemble bien représenté (de 22 à 70 % de la capacité d'accueil selon les modes d'hébergement), on constate cependant une part importante du parc qui n'est ni classée ni labellisée, particulièrement pour ce qui concerne l'hébergement chez l'habitant et l'hôtellerie. Par ailleurs, si la capacité d'accueil 3\* est importante pour les campings (70 %), seul un d'entre eux, situé à proximité du Mont Saint-Michel, à Courtils, propose les équipements de loisirs et les services correspondant à la demande des clientèles internationales. Pour ce qui concerne l'hôtellerie, on compte 4 hôtels classés 3 \*, tous indépendants, répartis le long de la Sélune, qui représentent 22 % de la capacité d'accueil hôtelière. Enfin, le 4\* n'est présent que pour les chambres d'hôtes et les gîtes, en proportion très faible (2 à 4 %).

Selon les types de clientèles accueillies,

- 52 % de la capacité d'accueil est plus dédiée à l'accueil de familles en séjour, surtout l'été (gîtes et campings)
- 38 % de la capacité d'accueil est plutôt dédiée à l'accueil de clientèles individuelles de passage ou en courts séjours et professionnels (hôtels et chambres d'hôtes),
- 10 % de la capacité d'accueil est dédiée à l'accueil de groupes, jeunes et adultes (hébergements et gîte de groupes).



## ■ I.2- Diversité et localisation de l'offre de restauration ?

L'analyse sur la restauration a porté sur les répondants à l'enquête téléphonique. L'ensemble des professionnels a été contacté (40 équipements de restauration) et 31 ont répondu :

L'offre de restauration est très variée, les établissements se répartissant principalement entre restaurants « traditionnels », restaurants gastronomiques et du terroir (25 %). La majorité peut accueillir des groupes (64 % de restaurants de plus de 60 couverts) et l'on compte même

32 % de restaurants de plus de 120 couverts. Les retombées économiques de la restauration sur le secteur agricole sont à prendre en compte puisque 39 % déclarent s'approvisionner auprès des producteurs locaux pour la majorité des produits.

Les restaurants sont essentiellement présents sur les chefs lieux de canton : Ducey, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Isigny-le-Buat et Saint-James.

## ■ Quelle est la fréquentation actuelle de cette offre ; quelles sont les clientèles ?

Pendant la saison (période estivale), la clientèle des hébergements est essentiellement constituée de touristes (62% de Français et 29 % d'étrangers), grâce à la proximité du Mont Saint Michel mais également de l'A 84, maillon de l'Autoroute des Estuaires, très empruntée par les touristes étrangers l'été. En dehors de la période estivale, la fréquentation est plus diversifiée, avec une prépondérance de la clientèle professionnelle (46 %), mais également la présence d'une clientèle touristique d'avant et d'arrière saisons et de personnes qui se déplacent pour des événements.

Les pêcheurs ne représentent actuellement qu'une petite niche de clientèle avec 5 % de la fréquentation en saison.

Une part importante de la fréquentation des hébergements porte sur du séjour de plus de 2 nuits (48 %), correspondant plutôt à l'accueil en gîtes, meublés et campings. La part des week-ends est-elle de 38 % et celle du tourisme de passage assez limitée malgré l'impact du Mont Saint Michel et de l'autoroute des estuaires, avec seulement 14 %.

La visite du Mont Saint Michel et de la baie constitue de très loin la première pratique, avec 50 % du total, et donc la première motivation pour séjourner sur le territoire. La visite d'autres sites patrimoniaux et la randonnée constituent également des loisirs importants. L'activité vélo/VTT est pratiquée par 8 % des touristes hébergés, ce qui est beaucoup plus que la moyenne nationale).

## ■ I.3- Quelles sont les tendances économiques ?

L'enquête auprès des hébergements fait apparaître une situation assez tendue pour l'hébergement touristique et pour la restauration sur le territoire, avec une baisse sur les 3 dernières années du chiffre d'affaires (44 % des hébergeurs et 53 % des restaurateurs). Cependant, globalement, hébergeurs comme restaurateurs sont plutôt optimistes pour l'avenir puisque respectivement 50 % et 65 % anticipent une hausse de leur chiffre d'affaires dans les trois prochaines années.

La majorité des hébergeurs et des restaurateurs n'a aucun projet pour l'avenir, sans doute parce qu'il s'agit

majoritairement de petits équipements, du type gîtes ruraux et chambres d'hôtes. Il convient toutefois de noter que la commune de Ducey est en contact avec un investisseur privé pour la réalisation d'un camping proposant des locations de mobiles homes

Des différents enjeux perçus et mis en avant par les prestataires, celui qui ressort le plus nettement est la nécessité de faire travailler en partenariat les acteurs du tourisme et bien sûr en particulier ceux de l'hébergement et de la restauration.

## ■ I.5 et I.6- L'offre est-elle adaptée aux nouvelles tendances de la demande ?

### Quelle évolution se dessine ? Quels sont les projets ?

Seule une partie de l'offre d'hébergement semble réellement adaptée à la demande. Il s'agit de la majorité de l'offre hôtelière (qui présente l'ensemble des niveaux de gamme, de l'hôtel de chaîne non classé aux 3\*), des chambres d'hôtes et gîtes meublés (3 et 4 \*/épis), de la base de la Mazure pour les groupes et du camping privé de Courtils (qui propose la location de mobiles homes, une aire de services pour camping-cars et des équipements/services : une piscine, restauration, bar, alimentation, location de vélos...

Cependant une part importante de l'offre en hébergement ne correspond manifestement pas à la demande actuelle et notamment à celle des clientèles étrangères (29 % de la fréquentation en saison et 17 % hors saison), attirées par le Mont Saint-Michel : en effet

près de 25 % de l'offre en hébergement chez l'habitant n'est ni classée ni labellisée, la majorité des campings sont de petite taille sans équipement spécifique et s'adressent donc avant tout à une clientèle de proximité, les gîtes du Bel Orient ne sont pas classés et ne sont dans aucun réseau commercial de même que ceux de la Mazure. Par ailleurs, une partie des hôtels, les plus à l'est du territoire semble connaître des difficultés.

Les hébergeurs enquêtés ont formulé les nouvelles attentes qu'ils détectaient auprès de leur clientèle, avec par exemple : une offre famille, une demande croissante d'hébergements type mobile-home, recherche de qualité dans la relation avec l'accueillant (conseil, authenticité...), recherche de produits complémentaires (location vélo, animation, etc..).

## OFFRE DE LOISIRS

■ **I.7-** Quels sont les principaux équipements et aménagements de loisirs du territoire et quelle est leur localisation ?

■ **I.8-** Existe-t-il des aménagements structurants pour le territoire ? Y-a-t-il des pôles d'activités et si oui leur localisation est-elle liée à la Sélune ? Aux plans d'eau ?

■ **I.9-** Sont-ils destinés à une clientèle locale et de proximité ou attirent-ils des clientèles plus lointaines ?

Le territoire compte deux équipements structurants tous deux situés en bord du plan d'eau de Vezins, chacun sur une rive:

- le parc de loisirs de l'Ange Michel ouvert d'avril à septembre qui propose 30 attractions dans un cadre paysager et fleuri et emploie 34 personnes dont 6 permanents pour 80 à 90 000 entrées par an.

- la base de loisirs de la Mazure associée à un hébergement pour groupes qui dispose notamment d'une grande salle polyvalente récente avec un local VTT, d'un stade nautique destiné aux entraînements de kayak polo et d'un ponton pour location de pédalos et barques. Elle emploie 28 salariés pour 17,4 ETP et réalise environ

18 000 nuitées entre début février et fin novembre. Les scolaires représentent 65 % du remplissage La base accueille également des groupes adultes, principalement sportifs pour des sports liés à l'eau (kayak, kayak-polo...).

L'Autre Café constitue lui un pôle d'attraction assez atypique, situé en bord de plan d'eau de La Roche-qui-Boit, qui associe un café labellisé « café de pays », une programmation culturelle riche, diverse et originale proposée d'avril à septembre (trois événements programmés chaque week-end en saison avec une fréquentation de l'ordre d'une centaine de personnes / jour sur juillet-août) et la location de pédalos .

■ **I.10-** Quelles filières sont particulièrement développées sur le territoire (randonnée, tourisme vélo, tourisme pêche, loisirs...), avec quelle fréquentation ?

■ **I.11-** S'agit-il d'une offre développée par les collectivités, par les privés, ou mixte ?

Les filières les plus développées sur le territoire sont incontestablement les sports nature, pratiqués en grande partie de manière itinérante : randonnée pédestre, vélo / VTT, pêche...

Dans ce domaine, le territoire compte un aménagement structurant : la voie verte Mortain – le Mont-Saint-Michel, réalisée sur une ancienne voie ferrée, longue de 75 Km, autorisée aux cavaliers. Cet axe s'inscrit dans le futur itinéraire Paris-Mont-St-Michel à vélo. Une liaison existe entre cette voie verte et celle de Fougères qui se termine quelques kilomètres avant d'atteindre St-Hilaire.

En complément, la réalisation de boucles de randonnées et l'édition de fiches ou de topo-guides présentant les circuits est mise en œuvre par les trois communautés de communes, en partenariat avec les Offices de Tourisme.

Les offres vélo et pédestre sont relativement développées au nord et au sud des lacs entre la Mazure et Ducey. Les circuits vélo permettent de parcourir la vallée et de rejoindre la voie verte en deux points.

Il n'existe par contre pas de circuits référencés sur la moitié est du linéaire du lac de Vezins (rive droite comme rive gauche). Une seule chambre d'hôte est adhérente de la Charte Qualité Accueil Vélo Basse-Normandie à VIREY.

Le canoë-kayak peut se pratiquer sur la rivière et sur les lacs, notamment à partir de la base de la Mazure. Par ailleurs le club de canoë-kayak d'Avranches propose une randonnée canoë accompagnée en aval des barrages, labellisée et promue par Manche Tourisme et certains clubs sont attirés par la pratique du canoë à l'occasion du mascaret, depuis la baie, à l'occasion des grandes marées.

■ **I.12-** Quelle est l'offre sur les différentes pêches (pêche aux saumons, pêche aux carnassiers et au blanc, pêche à la truite ?) Des parcours spécifiques ont-ils été développés ?

■ **I.13-** Qui sont les acteurs de la pêche sur le territoire ? Sont-ils ouverts au tourisme pêche et concernés par le développement de la pêche aux migrateurs ?

La Sélune constitue l'une des rivières françaises les plus réputées pour la pêche au saumon et propose également la pêche aux carnassiers et aux carpes sur les plans d'eau, ainsi que la pêche à la truite sur l'amont des plans d'eau et les différents ruisseaux affluents de la Sélune.

3 « associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique » (AAPPMA) couvrent le territoire.

**L'Association La Ducéenne** compte près de 500 adhérents dont environ 30 % prennent leur carte pour la pêche au saumon et gère des parcours sur la Sélune (saumon, truites) dont un parcours accessible aux handicapés ainsi qu'un parcours carnassiers sur le plan d'eau de la Roche qui Boit, difficilement accessible.

**La Truite Saint Hilarienne** gère un total de 500 km de parcours en 1<sup>ère</sup> catégorie (pêche à la truite) sur la Sélune amont et le chevelu très dense d'affluents et 17 km en 2<sup>ème</sup> catégorie (pêche aux carnassiers, aux carpes et au blanc) sur le plan d'eau de Vezins. Elle compte 1 100 adhérents dont trois quarts de locaux qui pêchent aussi bien la truite dans les ruisseaux affluents de la Sélune et le plan d'eau de St Hilaire que le blanc et les carnassiers dans le lac de Vezins. Un quart des adhérents (285) vient de l'Ille et Vilaine et de l'Orne pour la pêche aux carnassiers.

■ **I.14-** Quel est l'impact économique du tourisme pêche ?

30 % des hébergements interrogés accueillent des pêcheurs, ce qui peut sembler important. Cependant ce chiffre est à nuancer : pour 18 % du total des hébergements la fréquentation est « anecdotique », pour 9 %, elle est « peu nombreuse », et pour 3 % elle est réellement significative (« nombreuse »).

C'est le canton de Ducey, sur lequel se pratique la pêche au saumon, qui attire très largement le plus grand nombre de pêcheurs, tant en hébergement qu'en restauration.

62 % parcourent une distance de plus de 100 km et l'on peut donc estimer qu'ils viennent surtout pour la pêche au saumon qui ne pouvant pas être pratiquée sur beaucoup de rivières, attire des pêcheurs d'assez loin. Les carpestes peuvent également venir d'assez loin. 38 % sont des clientèles de proximité et l'on peut donc supposer qu'il s'agit majoritairement de pêcheurs de carnassiers, de blanc ou de truites.

**La Truite du Beuvron** gère un plan d'eau (Etang de Margotin au sud de Saint James) et des parcours sur le Beuvron et la Guerge (1<sup>ère</sup> catégorie).

On compte par ailleurs un guide moniteur pêche à Saint Hilaire-du-Harcouët.

Les plans d'eau de La Roche qui Boit et Vezins attirent essentiellement une clientèle de proximité : pêcheurs de la Manche, mais également du Nord-Est de l'Ille et Vilaine et du nord-ouest de la Mayenne, compte tenu de leur situation géographique. Seuls les carpestes viennent de plus loin (3 parcours de nuit proposés), mais leurs retombées économiques sont très limitées. Le silure a été introduit récemment et se développe.

La Sélune est actuellement l'une des premières rivières de France en capture de saumon alors que seul 20 % du bassin versant est accessible. Elle pourrait devenir la première rivière de France pour la pêche au saumon en cas de suppression des barrages. On compte également d'autres espèces migratrices : truite de mer, lamproie, alose, anguille. La pêche est ouverte du 2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre (2 remontées de saumons successives : de mars à mai puis à partir de mi-juin).

Les pêcheurs s'hébergent très majoritairement chez l'habitant, autant en chambres d'hôtes qu'en gîtes et meublés. Une part importante choisit des hébergements de niveau de gamme 3\* ou 3 épis.

L'un de ces hébergements est labellisé Gîte de pêche : l'Angevinière à Saint-Laurent-de-Terregatte (2 gîtes et chambres d'hôtes). Sa clientèle est constituée de 15 à 20 % de pêcheurs, dont 80 % viennent pour le saumon. L'hôtellerie, qui accueillait autrefois une clientèle de pêcheurs de saumons très importante, est maintenant minoritaire dans les choix d'hébergement des pêcheurs avec 12 % seulement des choix de mode d'hébergement.

L'Auberge de la Sélune à Ducey accueillait, au moment du diagnostic, encore une clientèle de pêcheurs de saumons habitués de l'établissement, essentiellement au moment de l'ouverture, fin mars. Les événements personnels récents du propriétaire posent la question de la pérennité de l'établissement.

## L'OFFRE PATRIMONIALE ET LES LIEUX DE VISITE

- I.15- Comment le patrimoine architectural et historique du territoire est-il mis en valeur ?
- I.16- Y a-t-il des patrimoines spécifiques, différenciants ?
- I.17- Est-il mis en valeur par des manifestations à caractère culturel ?
- I.18- Quels sont les principaux monuments et musées ouverts au public ? Sont-ils ouverts toute l'année ?
- I.19- S'agit-il d'une offre développée par les collectivités, par les privés, ou mixte ?

Il ressort de l'état des lieux présenté une très grande diversité de l'offre patrimoniale constituée de nombreux sites historiques ou en relation avec les savoir-faire locaux. Les sites sont répartis sur l'ensemble du territoire, avec toutefois trois concentrations, sur le nord-ouest (communautés de communes de Ducey), sur le Village Patrimoine de Montjoie-Saint-Martin, à côté de Saint-James, sur la partie sud-est (Saint-Hilaire-du-Harcouët / Savigny-le-Vieux).

Cependant la plupart de ces sites et monuments ne sont ouverts que sur des périodes très restreintes, l'été, voire sur rendez-vous et seuls quelques rares sites atteignent une fréquentation notable de plusieurs milliers de visiteurs. Le site le plus attractif, en termes de fréquentation est sans conteste le Cimetière américain à Montjoie-Saint-Martin, inscrit dans les circuits liés à la 2<sup>nd</sup>e Guerre Mondiale en Basse-Normandie, puis le château de Montgomery sur lequel expositions et visites guidées sont organisées l'été par la commune et son OT (3 700 visiteurs en 2011). Le contraste est donc particulièrement fort entre les millions de visiteurs du Mont-Saint-Michel tout proche et la fréquentation des lieux de visite de la Vallée de la Sélune.

On note également l'existence de circuits de découverte du patrimoine des centres historiques de Ducey (14 panneaux d'interprétation), de Saint-James (visite audioguidée « sur les pas de Guillaume le Conquérant », sur lecteurs MP3) et sur Saint-Hilaire du Harcouët (dépliant de visite diffusé par l'OT).

Par ailleurs, 3 petits villages adhèrent au réseau « Villages Patrimoine », développé par le Pays de la Baie : Montjoie Saint-Martin, Le Mesnil-Ozennes et Savigny-

le-Vieux. Ce label est attribué à des villages qui font un effort particulier de valorisation de leur patrimoine :

L'offre mettant en valeur les métiers et savoir-faire locaux est importante et diversifiée, grâce notamment à l'ouverture d'entreprises au public sur un créneau attractif (distilleries, brasserie) et à l'action de passionnés (artisans...).

Il existe également un « patrimoine sous l'eau » (pont médiéval, patrimoine gallo-romain) qui pourrait être redécouvert et mis en valeur après l'effacement des barrages et le patrimoine représenté par les barrages eux-mêmes qui ont tous les deux été construits par Albert CAQUOT, ingénieur à qui l'on doit de nombreux grands ouvrages en béton armé. Enfin, les nombreux bâtiments agricoles en pans de bois et torchis, caractéristiques de l'architecture normande sont menacés par le manque d'entretien.

De nombreuses animations à caractère culturel ou touristique mettent en valeur ce patrimoine, l'exemple le plus emblématique étant le Son et Lumière « Les fondations de Savigny » (2 000 personnes accueillies sur 6 représentations en d'août) qui sera commercialisé par Manche Tourisme en 2012. Ces manifestations vont des plus classiques, comme la Fête de la Pomme et de la Châtaigne à Montjoie Saint-Martin, qui accueille 1 000 participants à l'organisation d'une crèche vivante avec des lectures de contes par des artistes connus et d'une expo sur les crèches du monde (10 à 12 000 visiteurs payants) ou encore une exposition d'œuvres d'art éphémères « Art et Sentiers » l'été qui propose un parcours de 5 km sur route et sentiers autour de Saint-Hilaire.

- **I.20-** S'agit-il d'une offre classique ou innovante ?
- **I.21-** Quelle est sa fréquentation ?
- **I.22-** Sont-ils destinés à une clientèle locale et de proximité ou attirent-ils des clientèles plus lointaines ?
- **I.23-** Y-a-t-il des pôles d'attractions forts capables par exemple de jouer un rôle de pôles d'attraction relais en complément du Mont-Saint-Michel, notamment dans le cadre de circuits pour groupes ?

L'offre de visite proposée, est donc assez classique dans l'ensemble avec la visite de châteaux complétée par des parcours de découverte du patrimoine dans plusieurs communes, par quelques ateliers d'artisans ou musées artisanaux et par un patrimoine vernaculaire constitué de fours à pains, moulins à eau... Aucun ne bénéficie d'une mise en valeur par une muséographie ou scénographie. Le seul recours notable aux TIC pour la valorisation du patrimoine est le parcours de découverte.

La fréquentation de ces monuments est faible, ce qui est en partie à relier à leurs périodes d'ouverture limitée dans l'année. Cependant, la présence du cimetière américain, site de visite majeur, relie le territoire à l'offre de tourisme de souvenir liée à la Seconde Guerre Mondiale en Normandie.

Les « Villages Patrimoine », mis en œuvre par le Pays de la Baie du Mont Saint Michel, constituent eux une offre véritablement innovante avec la possibilité offerte de visites guidées par des guides bénévoles amoureux du patrimoine de leur commune.

Si les clientèles de ces monuments, comme des circuits de découverte et des Villages Patrimoine, sont essentiellement des clientèles touristiques hébergées sur le secteur (Pays de la Baie du Mont-Saint Michel), le cimetière américain attire, lui, une clientèle américaine qui visite les musées consacrés à cette période et les cimetières américains. Le cimetière de Saint-James pourrait jouer le rôle de pôle de départ d'un circuit de découverte du patrimoine de la vallée de la Sélune.

## L'ORGANISATION TOURISTIQUE

- **I.24-** Quelle est l'organisation actuelle du tourisme ?
- **I.25-** Quelles compétences ont les Communauté de communes ? Quelles sont leurs actions en matière de tourisme et de loisirs ?

L'organisation touristique actuelle repose sur un triptyque Pays de la Baie du Mont-Saint Michel / Association Tourisme au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel (fédère les OT-SI du Pays), les communautés de communes (la Communauté de Communes de Saint-James a pris la compétence tourisme, la communauté de communes de Ducey a intégré la réalisation d'un dépliant touristique dans sa compétence Communication) ou communes et les trois OT de Ducey, Saint-James (OT communautaire), Saint-Hilaire-du-Harcouët. L'OT de Saint-Hilaire-du-Harcouët est particulièrement actif en matière d'animations (crèche vivante...) et s'investit dans le montage de dossiers de demande de labellisation « Stations Vertes » et « Famille Plus », celui de Ducey propose des visites guidées du château de Montgomery

l'été, joue le rôle de relais de Manche Tourisme pour le classement des meublés et gîtes et s'investit pour la promotion de la pêche au saumon, enfin celui de Saint-James s'investit particulièrement dans la réalisation de circuits de randonnée (vente de 200 topo-guides par an) et la promotion des gîtes de France et meublés Clévacances.

Il convient également de noter que l'aire autoroutière de la baie du Mont-Saint-Michel constitue un outil de promotion majeur pour le Sud-Manche, comme pour l'ensemble du département. Elle appartient au Conseil Général de la Manche et a une fréquentation qui ne cesse de progresser (1 150 000 visiteurs en 2008, dont 182 000 en août). Un enjeu de maintien de cette aire est identifié.

■ **I.27-** Quelle collaboration entre le Pays de la Baie, les EPCI, les communes et les OT ? Le rôle de chacun est-il bien défini ?

■ **I.28-** Existe-t-il une mutualisation des actions de promotion et si oui à quelle échelle et à destination de quelles clientèles ?

Le Pays de la Baie auquel est adossée l'association d'offices de tourisme « Tourisme au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel » joue le rôle de coordinateur entre les différentes structures existant sur le Pays.

Il a réalisé un travail de positionnement identitaire et touristique : « Monts et Merveilles vous n'avez pas tout vu », décliné par infra territoires « Au fil de l'eau » et « Le temps de vivre »

Il édite plusieurs documents de promotion touristique dont le « carnet de route » très apprécié des OT et des hébergeurs (ce point a été abordé en atelier) et

participe (avec les OT) à une dizaine de salons touristiques chaque année. Il coordonne par ailleurs les démarches « Villages Patrimoine », « Assiettes de Pays » et « Cafés de Pays » et porte le dossier de Pôle d'excellence Français du tourisme. Le Pôle concernerait l'ensemble de la Baie du Mont-Saint-Michel, aussi bien côté normand que côté breton. L'Institut Français du Tourisme (IFT) est un réseau national de pôles d'excellence à vocation internationale dédié à la recherche-développement, à l'innovation, à la veille et à la formation en tourisme.

■ **I.29-** Quelle gouvernance pour le tourisme dans le cadre du projet de territoire ?

■ Quelle stratégie marketing, portée par quels acteurs, dans le cadre de quels partenariats ?

Il apparaît clairement que le Pays et l'association « Tourisme au pays de la baie du Mont Saint Michel » jouent un rôle essentiel de coordination des acteurs et portent des actions mutualisées dans le domaine de l'information et de la promotion touristique. C'est donc dans le cadre d'une stratégie marketing à l'échelle du pays qu'une déclinaison spécifique à la vallée de la Sélune doit être envisagée.

L'une des problématiques mises en avant en termes d'organisation touristique est l'inégalité dans les aires géographiques d'intervention des OT sur le territoire, entre l'OT communautaire de Saint-James, les OT communaux de Ducey et Saint-Hilaire-du-Harcouët, qui interviennent en pratique sur des échelons géographiques plus larges, et la commune canton d'Isigny-le-Buat qui n'a pas d'office de tourisme.

La question du passage de la compétence tourisme, en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique, est donc posée pour ce qui concerne Ducey et Saint-Hilaire-du-Harcouët afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Pour ce qui concerne Isigny-le-Buat, l'absence d'OT créé un vide, perceptible notamment lorsque l'on recherche des informations touristiques sur Internet.

Une coordination spécifique entre les 3 offices de tourisme est à envisager dans le cadre de l'élaboration puis de la mise en œuvre du volet tourisme du plan de développement de la vallée.

Au-delà du futur plan de développement de la vallée, les acteurs du tourisme de la vallée de la Sélune doivent par ailleurs prendre toute leur place dans la candidature auprès de l'Institut Français du Tourisme visant à inscrire le pays de la baie du Mont Saint Michel parmi les destinations touristiques d'excellence en France.

## LIEN AVEC LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

■ **I.30-** Quel est l'impact lié à l'effacement des barrages sur les hébergements proches (Mazure, Village de gîtes Bel Orient...) ?

L'effacement des barrages aura un impact important sur l'hébergement groupes de la Mazure, puisqu'il le privera des groupes venus pour des activités liées au plan d'eau, et sur les deux villages de gîtes, dont celui du Bel Orient qui est déjà déficitaire, par la disparition d'un cadre attractif (l'eau est un élément essentiel de l'attractivité en milieu rural). La phase de transition de la vallée sera la plus délicate pour ces hébergements.

Pour le village de gîtes du Bel Orient, qui met en jeu beaucoup moins d'emplois, et compte tenu du déficit actuel, la question de la requalification de l'équipement se pose également.

Pour le reste des hébergements, les acteurs ont souligné la perte d'un élément d'attractivité (les lacs) mais dont l'impact était difficilement mesurable non seulement car les touristes ne viennent pas spécifiquement pour ces lacs mais aussi car le développement de la nouvelle vallée pourrait apporter un autre type d'attractivité.



### ■ I.31- Quel est le potentiel de développement des différents types d'hébergement et pour une restauration de loisirs, liée à l'hébergement ou non ? Avec quel positionnement et pour quelles clientèles ?

Il ressort principalement des études menées dans ce domaine (*études CREDOC, Stations Vertes, DIT / TNS SOFRES...*) une exigence croissante de qualité, de services et de confort et en particulier une évolution marquée de l'hôtellerie de plein air vers un plus grand confort (3-4\*), le développement des équipements de loisirs et services proposés et de l'offre de locatifs. On remarque également une sensibilité de plus en plus grande aux offres éco-touristiques, qui gagne l'hébergement, et des activités de bien être en forte progression (thalasso-thérapie, SPA, ...).

Compte tenu de ces tendances, il existe un potentiel lié à la reconversion des hébergements actuellement inadaptés, ou que la disparition des plans d'eau va affecter, en « éco hébergements », proposant la pratique de sports nature et adaptés à la clientèle des pêcheurs. La thématisation des hébergements (pêche, vélo, agri-tourisme, etc... sera également une voie à explorer.

En ce qui concerne les autres hébergements, il conviendra notamment d'accompagner certains petits

hôtels qui auront sans doute du mal à remplir les conditions d'accessibilité PMR obligatoires à partir de 2015, de mener une réflexion sur le devenir des campings municipaux et leur adaptation aux nouvelles demandes de la clientèle, de prendre en compte la question du classement ou de la labellisation du quart du parc de meublés et chambres d'hôtes. Enfin il existe sans doute, à plus long terme, un potentiel pour le développement d'un hébergement du type résidence tourisme par un opérateur privé, très orienté « nature », à condition de trouver un site réellement exceptionnel, avec un foncier maîtrisé.

En ce qui concerne la restauration, la renaturation de la vallée peut être propice à l'installation de guinguettes saisonnières, selon le modèle de l'Autre Café (afin, par exemple, que ces sites ponctuent le linéaire de la rivière pour l'itinérance), et il existe par ailleurs un vrai potentiel de renforcement de l'utilisation de produits locaux et du terroir par les restaurateurs.

## OFFRE DE LOISIRS

### ■ I.32- Quelles sont les tendances de la demande et des clientèles ?

Une enquête réalisée il y a quelques années auprès des clientèles séjournant dans des communes labellisées « Station Verte de Vacances » faisait apparaître l'importance des loisirs de nature sur le lieu de séjour, 91% des touristes interrogés estimant que la présence de loisirs nature est « assez » voire « très importante ». Les activités dont la pratique était souhaitée étaient majoritairement la randonnée, pédestre (près de 90% des répondants) mais aussi VTT/ Cyclo (50 %) puis les sports en eaux vives (30%), sports nautiques (18%) et la pêche (18%). La Sélune a la chance de pouvoir proposer

la pratique de toutes ces activités. Les clientèles écotouristiques peuvent également constituer des cibles intéressantes à prendre en compte dans le projet de développement compte tenu de la forte dimension environnementale du projet d'effacement des barrages et de renaturation de la vallée de la Sélune. Ces clientèles se recrutent dans des sphères de plus en plus larges de la population et il s'agit même d'un segment de marché ayant enregistré le plus fort taux de croissance, ces cinq dernières années. (Source : « L'évolution de l'écotourisme » - cabinet *Thetys*, 2008).

### ■ I.33- Quels impacts de l'effacement des barrages sur l'offre de loisirs? Quels potentiels de développement ?

Pour la base de la Mazure l'exploitation a d'ores et déjà été impactée par la décision d'effacement des barrages, en 2010, mais un effort commercial supplémentaire a permis de relancer l'activité en 2011.

L'arasement et la fin du plan d'eau vont impacter très fortement et directement la base dès la saison 2015 :

- Environnement « dégradé » sur le court terme (un paysage peu attractif et un cadre peu esthétique) disparition du plan d'eau, espaces dégagés non aménagés et non aménageable à court terme (or la qualité du site est essentielle dans son attractivité)
- Fin des activités sur les lacs (qui sont une composante importante de l'offre)

Préparer l'avenir consiste à conserver leur cœur de métier en visant les mêmes clientèles (scolaires groupes sportifs et familles), mais en utilisant pendant le temps

des aménagements dans la zone dénoyée pour des thèmes pédagogiques s'y rapportant. Cela consisterait aussi à court terme à transformer une partie principale des activités sportives aquatiques en activités terrestres puis à envisager le développement de nouvelles activités nautiques sur la rivière.

La période jusqu'à 2015 doit être utilisée pour procéder à de nouveaux investissements pour passer d'activités de sports nautiques à des sports terrestres et assurer la mise en conformité des bâtiments et équipements existants pour répondre aux enjeux d'exemplarité. Après 2015, où le paysage restera plusieurs mois peu attractif, il s'agira de consolider la fréquentation grâce aux nouveaux équipements. A moyen et long termes, il est également possible d'envisager une valorisation de l'opération : le chantier pouvant constituer un événement, et susciter l'intérêt de particuliers, de groupes. Il



conviendra en parallèle de réfléchir au cadre juridique le plus pertinent (enjeu de la convention et du portage).

Il a été souligné l'urgence d'initier les premières composantes du projet rapidement afin d'être prêts pour 2015. Cette urgence a été soulignée en ateliers et il a été décidé de mettre en place un groupe de travail dès juillet 2011 pour travailler autour du projet d'évolution qui avait été conçu en 2009 par l'équipe Mazure.

Pour l'Ange Michel, la disparition des lacs peut avoir un impact sur le cadre même si, en soit, le paysagement de qualité du parc lui donne aujourd'hui un cadre attractif. Le propriétaire a des projets dont la création d'activités indoor praticables par tous temps et en toute saison mais ses projets en lien avec le lac ne seront pas faisables. Les liens et partenariats avec les autres activités seront également à étudier car le parc pourrait par contre construire de nouveaux projets en lien avec la nouvelle vallée et ses acteurs (Mazure).

Pour l'itinérance, la disparition des plans d'eau va libérer une quantité importante de terrains appartenant au domaine public tout au long de la vallée, condition très favorable à la création d'un cheminement le long de la rivière qui permettrait de doubler la voie verte qui passe, elle, pour l'essentiel en dehors de la vallée, l'objectif final pouvant être une continuité des cheminements entre Saint-Hilaire et Ducey puis jusqu'à la Baie du Mont. Il conviendra également d'étudier les connexions à développer entre circuits existants. Une labellisation station VTT FFC (fédération française de cyclisme) ou FFCT (Fédération Française de cyclotourisme) pourrait par ailleurs être visée en lien avec les hébergements de la base de la Mazure.

En ce qui concerne l'itinérance sur l'eau, le développement du canoë-kayak est également à étudier. Il est envisageable de le développer le kayak au printemps et à l'automne.

Les potentiels conflits d'usages entre pêche, canoë-kayak et randonnée / vélo sur les berges de la Sélune

devront être anticipé et donner lieu à une organisation de la vallée qui permette à chacun de la fréquenter dans le respect des autres usages.

Il pourrait par ailleurs être envisagé une grande manifestation annuelle sur les thèmes des sports nature sur la vallée de la Sélune.

Pour le tourisme pêche, l'accessibilité de la totalité du bassin versant aux migrateurs pourrait entraîner un triplement du potentiel de reproduction de saumons et donc du potentiel de pêche. La pêche en rivière et particulièrement celle au saumon, mais aussi celle de la truite, peut induire des retombées économiques intéressantes pour le territoire (emplois et revenus directs) qui dépendront du mode de développement choisi. L'effacement des barrages va par contre faire disparaître la pêche aux carnassiers et au blanc sur la Sélune, ce qui affectera directement une partie des adhérents à l'AAPPMA la Truite Saint Hilarienne qui n'y est pas favorable. La Fédération de pêche de la Manche y est par contre tout à fait favorable, de même que l'AAPPMA La Ducéenne.

Une gouvernance pertinente associant les acteurs de la pêche, de l'entretien des rivières et du tourisme devra être mise en place. Le territoire devra permettre la mise en place d'une offre touristique visant une pêche de qualité et à plus-value économique pour le territoire en proposant certains parcours bien entretenus, et des services spécifiques : vente de cartes parcours, matériel, stage et prestations guide de pêche, etc.. Il conviendra de veiller à ce que les retombées économiques permettent de contribuer aux coûts de fonctionnement de l'activité pêche.

## OFFRE PATRIMONIALE

### ■ I.34 - Quelles sont les tendances de la demande et des clientèles ?

### ■ I.35 - Impact de l'arasement des barrages sur l'offre patrimoniale ? Quelle valorisation du patrimoine architectural et culturel dans le cadre du projet de développement ?

Certains acteurs regrettent la disparition annoncée d'un cadre attractif qui offrait de jolis points de vue et contribuait fortement à l'attractivité du territoire tout en estimant que l'effacement des barrages aura un très faible impact sur les visites et manifestations liées au patrimoine. Par ailleurs, la Route des Lacs, qui proposait un itinéraire touristique entre deux échangeurs de l'A 84 n'aura plus de raison d'être (mais pourrait être renommée en route de la vallée de la Sélune). Enfin, se pose le devenir du patrimoine industriel correspondant à ces deux barrages : le conserver ou non ? Les bâtiments attenants aux barrages et en particulier les bâtiments d'habitation pourraient être réutilisés à des fins touristiques (en hébergement touristique par exemple).

Avec la disparition des lacs un certain nombre d'éléments vont également réapparaître en totalité ou en partie, leur état de conservation n'étant pas connu.

La valorisation du patrimoine culturel et architectural valléen peut prendre plusieurs formes complémentaires qui auraient toutes pour but de développer la fréquentation en répondant aux attentes actuelles des visiteurs :

- Mise en réseau des sites, notamment en utilisant les possibilités offertes par le m-tourisme\*
- Soutien aux initiatives de mise en valeur du patrimoine comme les Villages Patrimoine ou

encore le Son et Lumière « Les Fondations de l'Abbaye de Lumigny »

- Réflexion sur la création de scénographies innovantes et interactives sur des sites comme le château de Montgomerý à Ducey.

*\*m-tourisme : déclinaison du e-tourisme pour les téléphones portables*

### ■ I.36- Quels autres potentiels de développement ?

43

Il conviendra d'identifier une offre de loisirs innovante et différenciante favorisant l'attractivité de la vallée tout en garantissant la cohérence avec les enjeux de préservation du site. On pourra par ailleurs envisager le développement d'actions pédagogiques autour des particularités écologiques de la vallée. La place de la Mazure dans cet axe de développement sera à déterminer. La mémoire des barrages devrait être conservée et être valorisée dans le cadre de la nouvelle vallée (exposition, programme d'animation,...)

Ce type d'opération, par sa dimension, est une première européenne et différents aspects du projet revêtent un

intérêt certain du point de vue technique, scientifique, social et économique :

L'ensemble de l'opération d'arasement et de réaménagement pourra avoir un impact positif pour l'image du territoire en particulier si elle est menée avec un fort niveau d'ambition et de qualité. Il conviendra donc de structurer la communication et la valorisation de l'opération afin qu'elles participent à l'attractivité de la vallée.

### ■ I.37- Quel est l'impact en termes d'emploi touristique ? Quel potentiel de développement ?

En guise de conclusion sur les impacts négatifs/positifs de l'arasement et du développement de la vallée, il est rappelé l'analyse des conséquences en termes d'emplois touristiques. L'analyse complète (incluant emplois non touristiques) figure en fin de chapitre du diagnostic sur l'économie.

- il existe un certain nombre de risques sur des emplois touristiques (risque important pour les emplois de la Mazure notamment, dans une moindre mesure sur des emplois dans l'hébergement ou la restauration). Ces risques pourraient conduire à des pertes d'emploi si aucune mesure n'est prise pour développer les activités des prestataires menacés. Le premier enjeu est donc

l'évolution de ces activités afin de s'adapter à la nouvelle configuration de la vallée. Ce point a déjà fait l'objet de premières séances de travail avec la Mazure et sera au centre du projet de développement.

- mais il existe également un potentiel de développement pour la vallée qui pourrait être générateur d'activité et donc d'emplois qui dépendra des choix de développement, d'aménagement, et d'organisation effectués. Au vu des pistes évoquées pendant le diagnostic et qu'il conviendra de préciser, on peut supposer que la mutation de la vallée et son développement contribueront à créer de l'activité profitant au territoire.

## CONCLUSION : Les enjeux

### QUELS DÉFIS...

#### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

44

- Un enjeu global : le maintien et le développement de l'attractivité touristique du territoire. L'optimisation de l'attractivité vers le territoire des clientèles de la Baie du Mont. L'inscription dans la stratégie du Pays (stratégie marketing du Pays). Un développement touristique à développer autour de la vallée.

#### HEBERGEMENT - RESTAURATION

- Renforcement de la viabilité de certains hébergements
- Adaptation de l'offre d'hébergement à la demande de la clientèle (adaptation de l'hébergement de la Mazure et des gîtes du Bel Orient montée en gamme ou différenciation de l'hébergement chez l'habitant, développement d'équipements de loisirs et d'offre de services sur les campings et éventuelles extensions sur les campings à la capacité limitée, appui à la petite hôtellerie pour la mise aux normes en matière d'accessibilité PMR)
- Renforcement du travail partenarial entre les acteurs et association des hébergeurs en amont
- Favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité pour les restaurateurs.

#### OFFRE DE LOISIRS

- L'optimisation et le développement de l'itinérance (vélo, pédestre, fluviale et équestre) : et interconnexion de l'existant, et développement des services pour les visiteurs.
- Maintien et développement des deux pôles de loisirs (Ange Michel et Mazure) et du pôle culturel de l'Autre Café

- Le maintien de la diversité des pêches pratiquées. Un développement du tourisme pêche.

#### OFFRE PATRIMONIALE

- Mise en réseau des sites ouverts au public à l'échelle du territoire
- Conservation de la mémoire des barrages
- Appui à la muséographie pour rendre certaines présentations plus ludiques et interactives, afin de toucher un public familial.
- Développement et valorisation de l'initiative des Villages Patrimoine
- Harmonisation des calendriers d'animations, à l'échelle du territoire
- Réflexion sur les périodes d'ouverture pour une part importante des lieux de visite
- Assurer un accès à tous à l'offre patrimoniale et culturelle.

#### ORGANISATION TOURISTIQUE

- La maîtrise du développement touristique par les acteurs locaux notamment par la prise de compétence tourisme et la mise en place des outils (OT) sur la totalité du territoire
- La lisibilité de la stratégie touristique du territoire par la déclinaison spécifique de la stratégie marketing du Pays et l'implication des acteurs dans le dossier de candidature du Pays à l'IFT
- Coordination des OT autour de l'entité vallée de la Sélune (site portail Vallée de la Sélune ?)

#### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

- La quasi-totalité des enjeux de territoire liés au tourisme et présentés ci-dessus ont un lien direct ou indirect avec le développement de la vallée et le projet d'aménagement
- Un développement touristique cohérent et coordonné sur toute la vallée : de la source à la Baie du Mont
- L'accessibilité de la vallée à tous les publics (en particulier les habitants)
- Un développement qui profite au territoire (emplois, valorisation)

#### HEBERGEMENT - RESTAURATION

- Développement et adaptation de l'hébergement sur la vallée en cohérence avec le reste du territoire pour ne pas déséquilibrer l'offre existante, en associant les acteurs au projet
- Adaptation de l'offre d'hébergement à la demande de la clientèle (éco hébergement, nature, pêche..)
- Restauration : développement de l'offre le long de la rivière. Favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité pour les restaurateurs.

#### OFFRE DE LOISIRS – OFFRE PATRIMONIALE

- Développement de l'itinérance vélo, pédestre, fluviale et équestre associée à des services performants
- Le maintien et le développement des deux pôles de loisirs (Ange Michel et Mazure) et du pôle culturel de l'Autre Café
- Développement de nouveaux loisirs (innovants et différenciants)
- Le maintien de la diversité des pêches pratiquées. Un développement du tourisme pêche.
- Une image liée à la restauration écologique de la vallée et à la remontée des saumons sur laquelle capitaliser
- Conservation de la mémoire des barrages
- La valorisation du patrimoine naturel, valorisation de l'opération et l'image du territoire

#### ORGANISATION

- Nécessité d'un pilotage global du développement touristique de la vallée et d'une coordination des OT de la vallée de la Sélune
- Association en amont de l'ensemble des opérateurs existants
- Un enjeu de communication touristique, de valorisation de l'image de la vallée. Nécessité d'un site portail Vallée

# J. Démographie – Logement - Services

## CHAMPS ABORDÉS

Cette partie aborde la démographie en préambule afin de dégager les enjeux de fond de la population sur le territoire puis s'intéresse à l'ensemble des éléments de vie de cette population (logement, transport, services de base, santé, sport-loisirs-culture) afin d'analyser la cohérence entre les offres et les besoins (les enjeux démographiques).

## LES DONNÉES CLEFS DU DIAGNOSTIC

### J.1- Quelles sont les caractéristiques démographiques ? Quelles tendances ? Quelles implications ?

#### Evolution globale (données INSEE 2007 et 2008) :

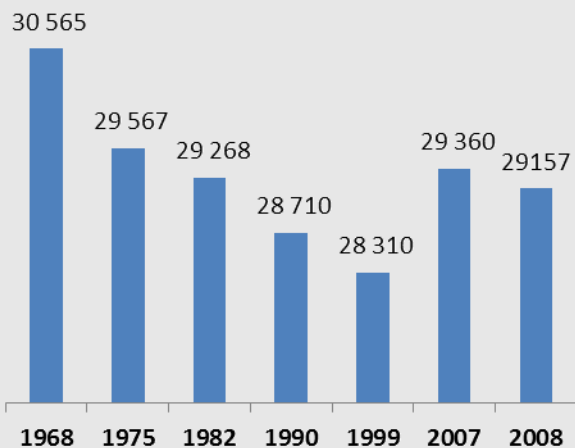
Avec 29 157 habitants en 2008, le territoire gagne 847 habitants par rapport à 1999 (+2,9%), un retour à la croissance de l'ensemble du secteur, jamais vu depuis 1968 concentré cependant sur le canton de Ducey qui génère près de 90% de la croissance totale du territoire. Une dynamique à relier au dynamisme et à l'élargissement du bassin d'emploi d'Avranches (qui suit la même tendance démographique).

Mais une perte de population depuis 2007 qui est sûrement à relier à la construction de logement (insuffisante sur les dernières années. Cf partie logement)

Le territoire d'étude présente un profil plus âgé que le profil départemental, lui-même plus âgé que la moyenne régionale. Le vieillissement est continu depuis 30 ans sur le territoire et a pour conséquence directe une augmentation des personnes âgées et, en parallèle, une diminution des jeunes et jeunes actifs de moins de 30 ans.

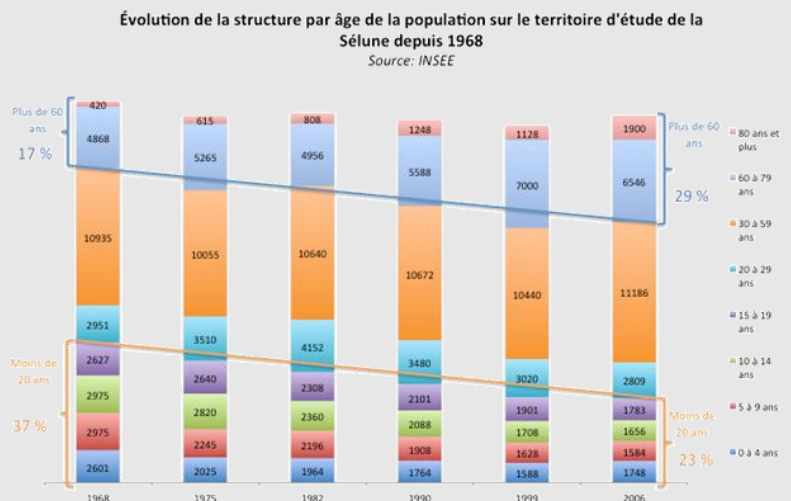
En termes de prospective, l'INSEE prévoit que le bassin d'Avranches regroupera plus de 32% de plus de 60 ans d'ici à 2015 et 38% en 2025 (analyse produite dans le cadre du diagnostic SCOT).

Localement cependant, la CdC de Ducey est un territoire qui gagne des jeunes et jeunes actifs sur la période 1999-2007.



Source : INSEE recensement de la population 2008

Evolution globale de la population du territoire (données INSEE disponibles jusqu'en 2008)



Structure et évolution par classe d'âge (données INSEE disponibles jusqu'en 2006) :

## ■ J.2- L'offre de logement est-elle adaptée aux besoins et aux caractéristiques démographiques ? Quels sont les impacts des dynamiques d'habitat sur la démographie ?

### Description du parc de logement et de ses évolutions

Le parc total du territoire d'étude est composé de 15 178 logements en 2007, (+11% depuis 1999).

Le parc compte 83% de résidences principales, 8% de résidences secondaires et 9% de logements vacants.

Le poids relatif des logements vacants dans le parc total baisse mais le stock augmente en valeur absolue depuis 1999. Il atteint désormais plus de 1300 logements. L'augmentation des logements vacants s'est observée dans chacun des 4 secteurs mais tout particulièrement sur les CdC de Ducey et Saint-Hilaire.

### Zoom sur le parc HLM

Le parc de logements HLM compte plus de 1 000 logements en 2007, soit 8% des résidences principales (10% sur la commune-canton d'Isigny-le-Buat). 48% de ces logements sont basés sur la CdC du canton de Ducey.

73 logements HLM supplémentaires ont été construits entre 1999 et 2007, notamment dans les secteurs de Ducey et d'Isigny-le-Buat.

### Adéquation offre/besoin

69% des ménages comptent 2 personnes ou moins alors que les logements de petite taille (1 à 2 pièces) ne représentent que 10% du parc. Dans le même temps, les logements de 4 pièces et plus représentent 72% du parc. Le territoire compte ainsi 9 000 logements supérieurs à 4 pièces pour seulement 2 350 ménages de plus de 4 personnes.

## ■ J.3- Urbanisation / gestion de l'espace : l'urbanisation et l'aménagement du territoire sont-ils maîtrisés quantitativement et qualitativement ?

### Maîtrise de la politique de l'habitat et de l'urbanisation

Aujourd'hui il n'existe pas de document de planification à l'échelle des CdC ou du Pays (pas de PLH). Cette absence de concertation, actuellement, conduit à la consommation de terres agricoles et peut nuire à la préservation des paysages (atouts identitaires et touristiques).

Seul le SCoT, au travers de ses orientations (PADD et DOG) a proposé un certain nombre d'objectifs et notamment la poursuite du développement sur l'axe Granville- Saint-Hilaire – Avranches en veillant à protéger les paysages et à limiter l'étalement urbain. Ce document est en cours de validation.

La part des petits logements apparaît très insuffisante et, par suite, il existe un nombre très conséquent de grands logements « sous-occupés »

### Disponibilité de logements (vacances, construction etc...) et capacité à continuer à répondre aux enjeux démographiques (à accueillir de la population)

Le point mort (nombre de logements à construire pour garder un même niveau de population) était de 166 logements par an sur la période 1999-2008.

Si l'on observe le rythme de construction annuel sur le territoire, on constate que le point mort a été dépassé ces dernières années (224 logements construits par an entre 2005 et 2007 par exemple), ce qui a permis un accroissement de la population. Cependant on constate que sur les dernières années (2008-2010), le taux de construction redescend pour se rapprocher du point mort (167 logements construits entre 2008 et 2010). Si cette tendance s'accroît, il n'y aura pas suffisamment de logements construits pour permettre de maintenir le même niveau de population sur le territoire. Une stagnation voire une baisse de la population est donc à envisager pour ce scénario (ce qui s'est produit en 2008).

### La qualité des logements

71% des logements commencés depuis 2008 sont des logements individuels contre plus de 80% de 2000 à 2007, un rééquilibrage au profit du logement individuel groupé qui semble favorable à une maîtrise de l'artificialisation des terres.

### Des enjeux quantitatifs (production de logements) et qualitatifs (taille, logements sociaux, vacance, ...)

- La maîtrise de la politique du logement pour être en cohérence avec ces objectifs démographiques/d'attractivité (PLH)
- Le lien avec l'urbanisation : protection du foncier agricole (cf. partie agriculture) et préservation de la qualité paysagère
- La maîtrise de l'aménagement, de l'urbanisation et de mise en œuvre du SCoT

## ■ J.4-: L'offre de services de base (petite-enfance, personnes âgées..) est-elle cohérente avec les enjeux démographiques/les besoins ?

**Petite enfance :** Différents modes d'accueil sont proposés aux enfants non scolarisés : 2 accueils collectifs, des assistantes maternelles, encadrées par 3 Relais Assistantes Maternelles. Ils peuvent permettre, alliés à la scolarisation précoce d'une petite partie des 2-3 ans, de couvrir quantitativement les besoins de 74% des enfants de moins de 3 ans (nombre de places simultanées offertes rapportées au nombre d'enfants de moins de 3 ans), soit un taux très supérieur à la moyenne française (51%).

Pour autant, les structures collectives sont peu nombreuses et ne sont pas accessibles à l'ensemble de la population, il peut donc y avoir un décalage qualitatif par rapport aux attentes et besoins des familles.

A noter, de nouveaux Relais Assistantes Maternelles sont en projet, notamment à Ducey (pôle enfance).

**Education – formation (données 2009) :** L'offre scolaire (7 écoles maternelles, 18 écoles primaires, 4 collèges, 2 Lycées) apparaît importante et diversifiée mais certains établissements apparaissent menacés par la faiblesse des effectifs. (Collège d'Isigny-le-Buat notamment). Le maintien de cette offre est un enjeu majeur pour l'attractivité territoriale.

**Services aux personnes âgées :** L'offre (3 EHPAD, l'ADMR, 2 CLIC) est jugée satisfaisante par les acteurs mais nécessite cependant une réflexion quant aux formes d'accueil intermédiaires absentes actuellement et qui répondraient à des besoins non couverts. A noter, l'élaboration du schéma gérontologique départemental qui impactera nécessairement ces réflexions.

## ■ J.5- Sport- loisirs-culture : L'offre locale en matière d'équipement et d'activités répond-elle aux besoins ?

Les participants aux ateliers estiment que l'offre culturelle et sportive est satisfaisante sur le territoire.

En ce qui concerne les équipements sportifs, des projets sont en cours de réflexion (ex : salles de raquettes sur Isigny et Ducey).

Selon le diagnostic SCoT, le Pays de la Baie est relativement bien pourvu, le territoire de la Sélune ne faisant pas exception. L'offre est concentrée sur les chefs-lieux de canton (petites villes très bien équipées et avec des équipements spécifiques), les équipements de haut niveau sont eux localisés sur Avranches et Granville (Centre sportif, golf, hippodrome, Aquabaie,...).

Les équipements culturels structurants (2 salles de spectacle, 1 cinéma...) restent insuffisants et

inégalement répartis sur le territoire mais il bénéficie néanmoins d'une bonne couverture en matière de bibliothèques, écoles de musiques, salles des fêtes polyvalentes... et d'un tissu associatif riche.

On recense un nombre important d'événements de moyenne ou grande ampleur sur le territoire et à proximité : les papillons de nuits (Saint-Laurent-de-Cuves), les foires de Saint-Hilaire et Saint-James, la course de vélo polynormande, le relais pédestre Normandie-Bretagne, vides greniers, croqueurs de pommes, etc.... La participation des habitants aux différentes manifestations est bonne car il y a un réel effort sur la gratuité de la plupart des événements, pour autant, le territoire est fréquemment perçu comme « endormi » depuis l'extérieur.

## ■ J.6- Santé : L'offre médicale est-elle satisfaisante quantitativement et qualitativement ?

### Etablissements hospitaliers

2 centres hospitaliers sur le territoire (St James et St Hilaire-du-Harcouët), une organisation concertée du territoire en 2 secteurs de garde. La pérennité de l'hôpital de Saint-Hilaire et sa reconstruction sont actuellement en suspens (attente d'une réponse de l'ARS). Cela représente un enjeu majeur en termes économique (140 emplois) et de proximité de services de santé.

### Médecine libérale

L'offre locale de santé est concentrée sur les cantons de Saint-Hilaire et Saint-James (46 professionnels sur 65). Un pôle de santé pluridisciplinaire a été récemment réalisé sur Saint-James et un second est en cours de réalisation sur Ducey. Toute la vallée de la Sélune se situe cependant en zone considérée comme faiblement dotée. L'offre de santé est donc intéressante mais doit être développée.

## ■ J.7- Transport : L'offre de transport rend-elle le territoire accessible ? Permet-elle un accès aux services de base ?

L'accessibilité routière au territoire est facilitée grâce à un réseau important.

Les lignes de bus du Conseil Général desservent le territoire (service Manéo). Une gare ferroviaire se situe par ailleurs à Avranches.

Si la mobilisation des transports alternatifs reste difficilement évaluable, un soutien à cette offre existe : site internet dédié au covoiturage sur tout le département (covoiturage.manche.fr).

Enfin, la voie verte qui va du Mortainais à la baie du Mont-Saint-Michel en traversant le territoire (St Hilaire) joue un rôle purement récréatif et touristique.

*Les questions qui restent en suspens : l'accessibilité au territoire et les déplacements vers les services de base, l'emploi, les loisirs est-elle aisée ? Et notamment par les autres modes que la voiture individuelle ? Y-a-t-il des enjeux de transport pour le territoire mais également pour son développement touristique ?*

## ■ J.8- Quels sont les liens entre l'offre de services/logement et le développement de la vallée ?

Le maintien/renforcement d'une dynamique démographique positive impactera directement la pérennité des services du territoire, services qui sont également mobilisés pour le développement de la vallée

Ainsi, les équipements culturels et sportifs peuvent être constitutifs d'une offre de loisirs accessible aux touristes et visiteurs de la vallée afin d'accroître l'offre touristique mais également de faciliter l'atteinte de la rentabilité financière de ces équipements.

**Une question pourrait se poser : existe-t-il des manques ou des besoins en équipements sportifs et culturels ? De manière globale et dans la perspective d'un développement touristique ?**

**Zoom sur l'offre d'équipements de baignade-natation (manque exprimé par certains acteurs locaux)**

2 équipements sont accessibles : le centre Aquabaie d'Avranches et la piscine Spadium de St-Hilaire-du-Harcouët. Selon les gestionnaires, il n'y a pas de difficultés particulières sur la baignade dans le secteur.

En revanche, les activités nautiques mais aussi les activités ludiques et de loisirs restent peu développées et innovantes sur le territoire et, de plus, fortement dépendantes des barrages. Faut-il envisager création de bassins d'entraînement pour ces activités ?

### **Logement**

L'arasement des barrages pourrait nuire à l'attractivité résidentielle d'une partie des résidences principales et secondaires situées en bordure de lac (moins-value immobilière), il y a donc un enjeu de réaménagement qualitatif de la vallée par le paysagement des activités afin de proposer une autre plus-value aux riverains.

## CONCLUSION : Les enjeux QUELS DÉFIS...

### ...POUR LE TERRITOIRE DES 4 CANTONS

#### Démographie

- Un enjeu de maintien de la dynamique démographique positive des dernières années et qui viserait plus particulièrement les jeunes actifs (afin d'enrayer la diminution actuelle et de réduire le vieillissement).
- Un enjeu d'adaptation des politiques sectorielles (logement, services, transport etc...).
- Une dynamique qui profite à l'ensemble du territoire.
- Le vieillissement de la population : un enjeu d'adaptation (par les services aux PA) et de limitation (par l'attractivité vers les jeunes actifs).

#### Logement

- Des enjeux quantitatifs (production de logement) et qualitatifs (taille, logements sociaux, vacance pour être en cohérence avec les objectifs démographiques : continuer à accueillir des nouvelles populations, des jeunes actifs en particulier et s'adapter au profil démographique existant)
- Un enjeu de maîtrise de la politique du logement (PLH)
- Enjeu en lien avec l'urbanisation : protection du foncier agricole (cf. partie agriculture) et préservation de la qualité paysagère
- Un enjeu global de maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation et de mise en œuvre du Scot

#### Transports

- Favoriser l'accessibilité vers le territoire et la mobilité en interne (afin d'accéder aux services, à l'emploi, aux loisirs, aux équipements touristiques...) :
  - pour tous les publics
  - en privilégiant les modes alternatifs à la voiture individuelle (train, transports en commun, transports doux, mutualisations...)

#### Services

- Conforter ou veiller à l'adaptation de l'offre / aux objectifs démographiques :
  - Petite-enfance : maintenir l'offre quantitative et veiller à l'adaptation qualitative
  - Collège/écoles : maintenir l'offre scolaire
  - Personnes âgées : mise en œuvre du futur schéma gérontologique. Comment se garantir de la prise en compte de l'enjeu du vieillissement sur le territoire ?
- Opportunité d'un schéma de service

#### Sport – loisirs - culture

- A minima maintien de l'offre actuelle (quantitative/qualitative)
- Conserver une offre d'animation gratuite et accessible
- Etre en mesure de déterminer les besoins complémentaires avec l'impératif de la cohérence territoriale
- Articulation avec le projet de développement de la vallée pour définir l'offre complémentaire mais aussi développement de l'attractivité

#### Santé

- Un enjeu important de maintien de l'offre (démographie de la médecine libérale et maintien de l'offre hospitalière). Prise en main de la question de la santé de manière cohérente

### ...POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE

(à prendre en compte dans le futur Schéma de Développement)

#### Sport – loisirs - culture

Cf. partie tourisme et itinérance. Lors des ateliers et au travers des échanges avec les élus, la volonté locale est de permettre à la Sélune d'être à nouveau accessible et attractive pour tous notamment les habitants. Au-delà donc des aménagements visant l'itinérance sportive (dont les habitants pourraient évidemment bénéficier), il serait nécessaire de proposer des aménagements

innovants et attrayants pour que la vallée constitue un lieu de ballade et de loisirs pour tous les habitants.

C'est un objectif d'ores et déjà affirmé par les acteurs pour le projet de développement : que la vallée redevienne attrayante et accessible pour tous les habitats et non pas seulement pour un petit nombre